

# FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(9-21 mai 1983)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1983

SUPPLÉMENT N° 10



NATIONS UNIES

New York, 1983

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1983/21  
E/ICEF/701

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION ET RECAPITULATION DES DECISIONS DU CONSEIL .....	1 - 17	1
La situation des enfants .....	6 - 9	2
Plan à moyen terme pour la période 1982-1986 .....	10	4
Questions relatives aux programmes .....	11 - 13	4
Questions financières et administratives .....	14 - 15	5
Relations extérieures .....	16	5
Questions diverses .....	17	6
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	18 - 19	6
II. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES .....	20 - 53	7
Objectifs et priorités du plan de travail à moyen terme	20 - 22	7
Examen de la politique : différentes méthodes de		
programmation pour des pays placés dans des situations		
socio-économiques différentes .....	23 - 28	7
Coopération au programme .....	30 - 53	11
Engagements de dépenses approuvés à la session .....	30 - 35	11
Soins de santé primaires .....	36 - 41	13
Nutrition .....	42 - 44	14
Enseignement scolaire et non scolaire .....	45 - 47	15
Activités et services en faveur des femmes .....	48	15
Services de base en milieu urbain .....	49	16
Approvisionnement en eau et assainissement .....	50	16
Situations d'urgence .....	51	16
Suivi et évaluation .....	52 - 53	16
III. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES .....	54 - 100	17
Questions financières et administratives .....	55 - 72	17
Recettes .....	57 - 60	18
Dépenses .....	61 - 66	18
Liquidités .....	67 - 68	19
Rapports financiers .....	69 - 70	20
Plan financier pour 1983-1986 .....	71 - 72	21
Budgets .....	73 - 82	21
Projet de budget révisé de l'exercice biennal		
1982-1983 .....	76	21
Projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 ...	77 - 78	22
Montant révisé du budget de 1982-1983 du Centre		
d'emballage et d'emmagasinage de Copenhague .....	79	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Dépenses non renouvelables entraînées par le regroupement des opérations de la Division des fournitures .....	80	22
Opération cartes de voeux .....	81 - 82	23
Examen de la politique : financement supplémentaire ....	83 - 96	23
Questions administratives .....	97 - 100	26
Regroupement des opérations d'approvisionnement .....	97 - 98	26
Effectifs .....	99 - 100	26
<b>IV. RELATIONS EXTERIEURES .....</b>	<b>101 - 135</b>	<b>27</b>
Secteur public .....	107 - 113	28
Comités nationaux pour le FISE .....	110 - 113	29
Secteur privé .....	114 - 133	30
Organisations non gouvernementales .....	115 - 119	30
Activités de plaidoyer .....	120 - 122	31
Moyens de communications à l'appui des politiques et des programmes du FISE .....	123 - 126	32
Financement des programmes .....	127 - 128	33
Opération cartes de voeux .....	129	33
Bureau de Genève .....	130 - 135	34
<b>V. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>136 - 147</b>	<b>35</b>
Préparation de la session de 1984 du Conseil d'administration .....	136 - 137	35
Documentation et conduite des débats .....	138 - 139	35
Hommages .....	140 - 142	35
Projet d'histoire du FISE .....	143 - 144	36
Autres préoccupations .....	145 - 147	37

ANNEXES

	<u>Pages</u>
I. Récapitulation du plan financier du FISE .....	39
II. Plan financier du FISE - Ventilation par source de financement .....	41
III. Projections de recettes du FISE .....	42
IV. Contributions annoncées pr les gouvernements à la masse commune des ressources du FISE pour 1983, au 31 mai 1983 .....	43
V. Récapitulation des engagements approuvés par le Conseil d'administration à la session de mai 1983, par région et par grand domaine de coopération .....	46
VI. Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session de mai 1983, par pays .....	48
VII. Dépenses du FISE pour grande catégorie de programme .....	52

## INTRODUCTION ET RECAPITULATION DES DECISIONS DU CONSEIL

1. Dans le contexte de la détérioration de l'économie mondiale et des menaces croissantes qui pèsent sur la santé et la survie de millions d'enfants, la session du Conseil d'administration a été caractérisée par le fait que les récentes réalisations et les possibilités d'action du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) en matière d'aide aux enfants les plus défavorisés du monde ont été considérées comme très positives.

Les réalisations  
et le potentiel du  
FISE jugés positifs

2. Lorsqu'il a examiné les réalisations du FISE en 1982, le Conseil a vivement approuvé plusieurs initiatives prises au cours de l'année dans le cadre de nouveaux programmes en vue d'améliorer plus rapidement la santé et les chances de survie des enfants en axant la coopération en matière de programmes sur une série de mesures sanitaires peu coûteuses qui s'étaient avérées efficaces. Il a reconnu que ces mesures prioritaires nouvellement associées au recours, sur les plans social et technique, à des moyens de communication qui connaissent un développement rapide donnaient une forte impulsion aux activités du FISE concernant les soins de santé primaires et à sa stratégie en matière de services de base. La possibilité que ces nouvelles initiatives conduisent à une "révolution dans le domaine de la santé infantile" a été analysée par le Directeur général dans son rapport annuel intitulé La situation des enfants dans le monde, 1982-1983 1/. Le rapport a été accueilli dans le monde entier avec un intérêt sans précédent et le Conseil a reconnu que, comme le sous-titre du rapport l'indiquait, il y avait dorénavant "un nouvel espoir pour une époque sombre".

"Un nouvel espoir  
pour une époque  
sombre"

3. Le Conseil a aussi noté avec satisfaction que malgré les ressources très limitées disponibles pour l'assistance internationale au développement, les recettes du FISE avaient augmenté de 30 p. 100 pour atteindre le chiffre de 378 millions de dollars en 1982. Bien qu'il ait constaté avec une certaine inquiétude que l'augmentation des liquidités au cours de l'année avait été un peu plus lente que prévu, il n'en restait pas moins que la situation financière du FISE en 1982 s'était nettement améliorée par rapport à 1981. Le Conseil a également approuvé à l'unanimité certaines mesures prises en 1982 pour améliorer l'exécution des programmes et l'efficacité administrative grâce à une réorganisation et à des regroupements.

Amélioration de  
la situation  
financière (par. 57  
à 60 ci-après)

4. En ce qui concerne les futures orientations et activités du FISE, le Conseil a appuyé les initiatives visant à favoriser une "révolution dans le domaine de la santé infantile" grâce à une série de mesures touchant les politiques et les opérations, les quatre priorités étant : a) d'accroître l'efficacité de l'assistance que fournit le FISE pour améliorer la santé et les perspectives de survie des enfants; b) de renforcer la capacité du FISE à exécuter les programmes dans les pays les moins avancés et les plus touchés, particulièrement en Afrique; c) d'améliorer encore l'efficacité des opérations internes du FISE; et d) de regrouper et d'accroître les ressources financières du FISE.

Fixation des  
priorités pour les  
opérations futures

5. Comme indiqué ci-après, le Conseil a examiné la situation des enfants, a approuvé les programmes et les objectifs financiers prévus dans le plan à moyen terme pour la période 1982-1986 (E/ICEF/699), a dégagé plusieurs conclusions importantes après avoir examiné la politique dans les domaines de la programmation, du financement supplémentaire et des relations extérieures, et a approuvé plusieurs projets de budgets, notamment le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 qui avait été élaboré sur la base d'une croissance zéro pour les postes d'administrateurs.

#### La situation des enfants

6. C'est avec en arrière-plan les sinistres effets de la détérioration des conditions économiques mondiales sur les enfants et leurs familles que se sont déroulées les délibérations du Conseil.

Détérioration de  
la situation  
économique

7. Dans sa déclaration d'ouverture, le Directeur général a rappelé les observations qu'il avait faites à la session de 1982 à savoir que la dépression économique avait trois conséquences majeures pour les enfants. Les revenus dont disposaient les familles accusaient une baisse très sensible, ce qui avait des répercussions excessivement graves pour les personnes pauvres et leurs familles. Les budgets des gouvernements en matière de services sociaux - en particulier dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'enseignement - étaient souvent les premiers à être affectés par des réductions. L'aide au développement stagnait par suite des politiques de restrictions budgétaires adoptées par les pays industrialisés. Le Directeur général a également relevé qu'un an auparavant, l'Organisation des Nations Unies et la Banque Mondiale avaient déjà prévu qu'un milliard de personnes, dont plus de 600 millions d'enfants et de femmes, pourraient

Nouvelles craintes  
d'augmentation de  
la mortalité  
infantile

se trouver dans le dénuement absolu d'ici la fin du siècle : la détérioration de la situation des économies en 1982 avait pour effet de compromettre la santé et les perspectives de survie d'un nombre d'enfants bien plus grand. Une conséquence particulièrement inquiétante de cette situation était que les taux de mortalité infantile ne baissaient plus au rythme précédemment atteints dans la majorité des pays en développement; et l'on craignait à nouveau que ces taux n'augmentent en fait dans de nombreux endroits. Ces tendances n'étaient pas de bon augure pour les centaines de millions d'enfants pris au piège dans la situation d'urgence "silencieuse" quotidienne, imputable à l'association de l'extrême dénuement et du sous-développement, qui était chaque jour cause du décès ou de l'invalidité de plus de 40 000 enfants.

8. Le Directeur général a cependant également fait observer que les restrictions imposées par la récession économique mondiale avaient, dans plusieurs pays et dans de nombreuses institutions nationales et internationales d'aide au développement, encouragé la recherche de solutions novatrices et fait prendre davantage conscience de l'importance de la planification sociale. Pour le FISE, le moyen essentiel de renforcer l'efficacité administrative pour améliorer la situation des enfants dans le contexte de conditions économiques particulièrement difficiles consistait à faire le maximum avec les ressources disponibles. Le Conseil devait donc examiner toutes les incidences des mesures prioritaires peu onéreuses à appliquer dans les domaines social et sanitaire en vue d'améliorer plus rapidement la santé des enfants et leurs chances de survie - et d'atteindre les objectifs fixés en 1980 par l'Assemblée générale, y compris celui de réduire les taux de mortalité infantile à 5% ou moins d'ici l'an 2000.

Recherche de solutions novatrices

9. Les nouvelles initiatives prises en ce qui concerne les programmes liés à la "révolution dans le domaine de la santé infantile" ont été approuvées dans l'ensemble par les membres du Conseil. Ils ont jugé particulièrement judicieux, dans l'actuel climat socio-économique, d'avoir mis l'accent sur les mesures pouvant faire l'objet d'une application généralisée sans nécessiter de fortes dépenses ni de hauts niveaux de compétence technique. Le Conseil a également noté avec satisfaction que les nouvelles initiatives permettaient à la communauté internationale d'agir avec plus de vigueur en faveur des enfants dans le besoin. Le Directeur général a été félicité d'avoir décidé d'examiner les priorités du FISE en matière de programmation et exécution, ainsi que les résultats atteints, afin d'accroître l'impact et l'efficacité de l'oeuvre de l'organisation.

Nouvelles initiatives en matière de programmes

## Plan à moyen terme pour la période 1982-1986

10. Le Conseil a approuvé les objectifs en matière de programmes définis dans le plan à moyen terme pour la période 1982-1986 (E/ICEF/699), qui étaient de promouvoir la survie de l'enfant et de réduire la mortalité infantile et juvénile en améliorant la situation et le bien-être des enfants et des femmes désavantagés. Le Conseil a également approuvé les objectifs financiers énoncés dans le plan à moyen terme selon lesquels les recettes du FISE passeront de 410 millions de dollars en 1983 à 495 millions de dollars en 1986 et les dépenses annuelles de 356 millions à 465 millions de dollars.

Approbation des objectifs en matière de programmes et des objectifs financiers (par. 20 à 22, 71 et 72 ci-après)

### Questions relatives aux programmes

11. Le FISE fera dans l'établissement de ses programmes une plus large place à la réduction de la mortalité infantile, le Conseil ayant approuvé ce principe lorsqu'il a faites siennes les conclusions de l'examen de la politique concernant les différentes méthodes de programmation pour des pays placés dans des situations socio-économiques différentes (E/ICEF/L.1453). Comme on l'a proposé dans cet examen, on utilisera systématiquement le taux de mortalité infantile, associé au PNB par habitant et au chiffre de la population enfantine pour déterminer à la fois le contenu et l'ampleur des programmes du FISE. Le FISE pourra ainsi axer plus précisément l'action sur l'amélioration de la santé et des chances de survie des enfants appartenant aux populations les plus défavorisées.

Importance plus grande donnée à l'utilisation du taux de mortalité infantile comme indicateur (par. 23 à 29 ci-après)

12. Le Conseil a approuvé des engagements à imputer sur la masse commune des ressources s'élevant à 109 368 224 dollars et des projets notés d'un montant de 136 136 000 dollars à financer au moyen des contributions à des fins spéciales. Un engagement interrégional, approuvé par le Conseil, pour l'appui aux divers domaines d'assistance permettra au FISE de prendre des initiatives ayant un effet direct sur la réduction de la mortalité infantile et la promotion de la survie de l'enfant dans les pays où on ne dispose pas de ressources au titre des programmes.

Approbation des engagements au titre des programmes pour un montant de 245 millions de dollars (par. 30 à 35 ci-après)

13. Le Conseil a également approuvé les objectifs d'un programme qui doit être entrepris conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et qui vise à promouvoir l'enseignement primaire et l'alphabétisation, "notant" des projets en matière d'enseignement dans quatre pays. Parmi les autres aspects importants de la coopération du ci-après)

Approbation du programme d'enseignement et d'alphabétisation Unesco/FISE (par. 45 à 47)



FISE examinés par le Conseil figuraient des activités dans les domaines des soins de santé primaires, de la nutrition des activités féminines, des services urbains de base, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. L'accent étant mis sur l'accroissement de l'efficacité dans l'exécution des programmes, on a accordé une attention particulière au contrôle et à l'évaluation.

#### Questions financières et administratives

14. Le Conseil a approuvé le budget du FISE pour l'exercice biennal 1984-1985 dans lequel les prévisions de dépenses se chiffraient à 219,8 millions de dollars et les prévisions de recettes à 38,1 millions de dollars. Dans le nouveau budget, 124,5 millions de dollars sont alloués aux activités des programmes, 55,4 millions de dollars à l'administration générale, 26,8 millions de dollars aux relations extérieures et 13,1 millions de dollars à la rubrique "Politiques, direction, coordination et contrôle d'ensemble". Le budget du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague a été approuvé, à titre provisoire, en tant qu'élément du budget ordinaire, étant entendu que le Centre continuerait à assurer son propre financement. Lorsqu'il a examiné le plan financier pour 1983-1986, le Conseil a jugé que les projections étaient réalistes mais a constaté avec inquiétude que l'accroissement des liquidités de la masse commune des ressources avait été en 1982 plus lent que prévu. Le Conseil a examiné et approuvé le plan de travail et le budget de l'Opération carte de vœux.

Approbation du budget d'un montant de 219,8 millions de dollars pour 1984-1985 (par. 77 et 78 ci-après)

15. Le Conseil a pris acte de l'examen de la politique visant les fonds supplémentaires et les contributions à des fins spéciales au FISE (E/ICEF/L.1454), soulignant que la masse commune des ressources devait continuer à être la source principale de financement de l'organisation. Reconnaissant qu'il demeurerait nécessaire d'accroître le montant total des ressources dont disposait le FISE, le Conseil a demandé que soit présenté à la session de 1985 un rapport dans lequel figureraient des propositions de directives concernant l'emploi des fonds supplémentaires d'une manière qui soit compatible avec le caractère multilatéral du FISE.

Le Conseil prend acte de l'examen de la politique sur les fonds supplémentaires (par. 83 à 96 ci-après)

#### Relations extérieures

16. Après le premier débat consacré aux relations extérieures, le Conseil d'administration a adopté une conclusion par laquelle il approuvait l'approche décrite dans un examen du rapport de politique relatif à cette question (E/ICEF/L.1455) et a encouragé le Directeur général à améliorer et à développer encore les activités de relations extérieures du FISE qui, a fait observer le

Approbation de l'approche en matière de relations extérieures (par. 101 à 135) ci-après)

Conseil, devaient être traitées avec la même importance que les questions de programme et les questions financières et administratives. En ce qui concerne l'amélioration des activités en matière de relations extérieures, on a en outre encouragé le Directeur général à utiliser pleinement les comités nationaux pour le FISE dont la situation spéciale dans le système du FISE a été pleinement reconnue. Le Conseil a également accueilli avec satisfaction les propositions visant à améliorer et à développer la coopération avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de l'exécution des programmes et des activités de plaidoyer et de collecte de fonds.

### Questions diverses

17. Un hommage particulier a été rendu à Raymond Naimy, fonctionnaire du bureau du FISE à Beyrouth, pour avoir agi avec courage lors de la situation d'urgence au Liban en 1982. Une résolution a été adoptée en vertu de laquelle M. Danny Kaye, ambassadeur itinérant extraordinaire pour le FISE, a été nommé délégué honoraire auprès du Conseil. L'invitation du Gouvernement italien à tenir la session ordinaire de 1984 du Conseil d'administration à Rome du 24 avril au 4 mai a été acceptée avec gratitude.

Danny Kaye nommé  
délégué honoraire

### I. ORGANISATION DE LA SESSION

18. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a tenu ses 579<sup>ème</sup> à 591<sup>ème</sup> séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 9 au 20 mai 1983. Le Comité du programme, siégeant en tant que comité plénier, a tenu ses 429<sup>ème</sup> à 433<sup>ème</sup> séances, du 12 au 16 mai. Le Comité de l'administration et des finances, siégeant lui aussi en tant que comité plénier, s'est réuni du 17 au 19 mai\*.

19. Le Président du Conseil était M. Hugo Scheltema (Pays-Bas), le Président du Comité du programme, N. N. Mashalaba (Botswana), et le Président du Comité de l'administration et des finances, M. François Nordmann (Suisse). L'ordre du jour du Conseil figure dans le document E/ICEF/697. La liste des documents publiés à l'occasion de la session a été publiée sous la cote E/ICEF/INF/45.

---

\* Le Conseil d'administration, tel qu'il sera composé à compter du 1<sup>er</sup> août 1983, a tenu sa 592<sup>ème</sup> séance au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 20 mai 1983. Le Conseil a accepté de reporter la session d'organisation à une date ultérieure en vue d'élire les membres du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 1983 au 31 juillet 1984. Le rapport de cette réunion figure dans le document E/ICEF/702.

## II. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

### Objectifs et priorités du plan de travail à moyen terme

20. Le Conseil d'administration a approuvé les objectifs du FISE pour 1982-1986 tels qu'ils sont définis dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/699) :

- a) Favoriser la survie des enfants et réduire la mortalité infantile et juvénile;
- b) Contribuer à améliorer la situation et le bien-être des enfants;
- c) Contribuer à améliorer la situation des femmes et leur protection, en particulier dans le cas des mères et des femmes les plus démunies.

21. Pour atteindre ces objectifs on s'appuiera sur la stratégie des services de base en mettant l'accent sur les politiques et les programmes qui ont le plus de chances de bénéficier aux enfants au moindre coût. Ces objectifs ont été examinés dans la perspective de la santé et de la survie des enfants, dans La situation des enfants dans le monde, 1982-1983. Bien que ces objectifs aient rencontré l'assentiment général, certaines délégations ont invité le FISE à tenir compte de tous les aspects des conditions de vie des enfants, soulignant l'importance d'une amélioration générale de la qualité de vie et du bien-être des enfants. Des précisions ont été demandées sur les stratégies à adopter pour la réalisation des objectifs cités. On a approuvé la proposition d'utiliser les statistiques sociales en complément des données financières pour l'exécution du plan.

22. En ce qui concerne les priorités, il a été demandé avec insistance qu'une plus grande attention soit accordée aux pays les moins avancés, notamment en Afrique. Certaines délégations ont également préconisé de faire une plus grande place à la formation, à l'éducation des femmes et aux besoins des enfants des villes, surtout dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la nutrition. On a également fait valoir qu'il importait de donner aux femmes de meilleures qualifications pour leur assurer plus de chances de devenir chefs d'entreprise. D'autre part, il a été rappelé au FISE de ne pas perdre de vue le rôle des pères dans l'appui aux activités familiales susceptibles d'améliorer la vie des enfants. Enfin, le Conseil d'administration a réaffirmé que l'exécution du programme devait être la première priorité du FISE.

### Examen de la politique : différentes méthodes de programmation pour des pays placés dans des situations socio-économiques différentes

23. L'examen de la politique du FISE concernant les différentes méthodes de programmation à appliquer pour des pays placés dans des situations socio-économiques différentes (E/ICEF/L.1453) a été demandé par le Conseil d'administration à sa session de 1982 à l'issue du débat soulevé par une note élaborée par le Directeur exécutif pour la session de 1981 (E/ICEF/681(Partie II)/Add.5) 2/. Cet examen a porté sur les méthodes générales de programmation suivies par le FISE, les aspects sur lesquels les programmes mettent

l'accent dans les différentes catégories de pays bénéficiant de l'assistance du FISE et les principes directeurs retenus par le FISE pour déterminer les niveaux de planification de ressources générales par pays. Il a été recommandé qu'en plus des indicateurs habituellement retenus - le PNB par habitant et la population notamment infantile - on tienne compte systématiquement du taux de mortalité infantile pour déterminer à la fois les niveaux de l'appui à apporter aux programmes du FISE et leur contenu.

24. Au cours des débats s'est dégagé un large consensus en faveur de l'utilisation systématique du taux de mortalité infantile pour déterminer le contenu du programme. On s'est accordé à reconnaître que cela renforcerait l'aspect analytique des mesures prises par le FISE pour accélérer les activités en faveur de la santé et de la survie des enfants et réduire la mortalité infantile et juvénile. Toutefois, en ce qui concerne le niveau de l'appui que doit fournir le FISE, certaines délégations ont estimé que le PNB par habitant, en tant qu'indicateur général de la totalité des ressources disponibles dans un pays, devait continuer de jouer un rôle important en matière d'allocation des fonds, afin d'éviter que des pays qui peuvent recourir à leurs propres ressources bénéficient d'engagements substantiels. Pour les pays à revenu relativement élevé, ayant un taux important de mortalité infantile, on a recommandé d'octroyer un appui minimum sous forme de personnel et non de ressources financières. Certains représentants ont proposé que la coopération du FISE dans ces pays comporte aussi le lancement et l'élaboration de nouveaux projets. Le secrétariat a fait observer que malgré les possibilités que peuvent représenter les modestes apports de certains programmes et de fonds interrégionaux, les fonds supplémentaires resteraient la principale source de financement dans les pays à revenu relativement élevé.

25. On a convenu que le FISE devrait tenir compte des limites des moyennes nationales et des variations du PNB et du taux de mortalité infantile à l'intérieur des pays. On a cité le cas des problèmes posés par des régions très pauvres où le taux de mortalité infantile national est élevé qui, si l'on se basait sur les moyennes nationales, recevraient une part relativement plus faible des ressources du FISE. On a donc proposé de tenir compte de l'existence de ces "flots de pauvreté" pour déterminer les niveaux de planification de pays. Certaines délégations ont fait valoir cependant que priorité devait être accordée aux pays ne disposant que de très faibles ressources et où les problèmes de l'enfance sont particulièrement graves.

26. Des questions se sont posées en ce qui concerne la proposition visant à réserver au niveau mondial une faible marge de ressources, qui seraient affectées aux activités destinées à réduire le taux de mortalité infantile (voir plus bas alin. f), par. 29). Certaines délégations ont proposé de mettre ces fonds à la disposition des directeurs régionaux ou de constituer, dans le cadre du programme de pays, une modeste réserve de ressources non engagées, ce qui serait conforme à la politique de décentralisation. D'autres ont appuyé la proposition telle qu'elle avait été présentée, ce qui impliquait l'utilisation des fonds au niveau interrégional tout en continuant à mettre l'accent sur l'appui aux programmes de pays; une délégation a "adopté" 7,5 millions de dollars qu'il avait été demandé de prélever à cette fin sur la masse commune des ressources.

27. Pour traduire la complexité et les multiples aspects que revêtent les problèmes relatifs aux enfants et les solutions à y apporter, certaines délégations ont recommandé que les indicateurs ci-après soient retenus pour analyser les besoins des enfants : taux de mortalité périnatale et néo-natale, taux de mortalité juvénile, mortalité maternelle et population, espérance de vie à la naissance, qualité physique de l'indice de vie, fréquentation scolaire et taux d'alphabétisation de même que le revenu par habitant, la population infantine et le taux de mortalité infantile. La nouvelle présentation des données statistiques dans les aperçus de programmes de pays (E/ICEF/1983/CRP.5 à 33) et les résumés statistiques présentés dans un document séparé (E/ICEF/1983/CRP.3) ont été jugés utiles à cet égard.

28. On a reconnu que des critères comme le potentiel et les résultats, indiqués dans l'examen de la politique, revêtaient plutôt un intérêt théorique et n'avaient qu'une portée pratique limitée car ils étaient difficiles à définir et ne permettaient pas une comparaison entre pays et introduisaient, dans une certaine mesure, une notion de jugement de valeur. Si l'on ne pouvait pas utiliser explicitement ce genre de critères pour l'allocation des ressources, il serait utile toutefois de faire preuve d'une certaine souplesse pour déterminer le niveau et le type d'appui aux pays très pauvres dont l'économie n'avait cessé de se détériorer. L'appui aux pays les moins avancés devrait demeurer au nombre des priorités fixées d'un commun accord pour le Nouveau Programme substantiel d'action destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés 3/.

### Conclusion

29. Sur la recommandation du Comité du programme, le Conseil d'administration a approuvé les conclusions énumérées au paragraphe 9 de l'examen de la politique concernant les différentes méthodes de programmation pour des pays placés dans des situations socio-économiques différentes (E/ICEF/L.1453) et modifiées comme suit par les délégations :

a) Pour accroître l'efficacité de la programmation du FISE en vue d'améliorer la santé et la protection de l'enfant par des moyens axés en particulier sur la réduction de la mortalité infantile et juvénile, on peut et on doit utiliser systématiquement le taux de mortalité infantile pour déterminer à la fois l'ampleur et le contenu des programmes de coopération du FISE. Ce taux devrait être associé à d'autres indicateurs (notamment le PNB par habitant et la population infantine) et être appliqué comme un principe directeur mais non comme une formule rigide. Il faudrait utiliser un plus grand nombre d'indicateurs, notamment la morbidité, les taux de mortalité maternelle, d'alphabétisation, etc., pour analyser les besoins des pays et orienter le contenu des programmes du FISE;

b) Le FISE devrait affecter des ressources supplémentaires aux pays où le taux de mortalité infantile reste élevé, pour soutenir les activités visant à le réduire. Ces accroissements devraient s'effectuer selon des modalités qui n'entraîneraient pas de réductions dans les niveaux existants de planification des ressources financières;

c) Les trois principales catégories actuellement utilisées pour répartir les ressources du FISE (pays nécessitant une assistance élevée, pays nécessitant une assistance normale et pays nécessitant une faible assistance), devraient être révisées de façon à prendre en considération le taux de mortalité infantile en plus des deux principaux indicateurs actuellement utilisés, à savoir le PNB par habitant et la population infantine. En outre, il faudrait tenir davantage compte des conditions ou des besoins particuliers d'autres catégories de pays, à savoir les pays très grands ou très petits, les pays connaissant des difficultés économiques et autres particulièrement graves, et les pays à revenu relativement élevé;

d) Axer plus directement la coopération sur la survie de l'enfant et la réduction de la mortalité infantile et juvénile suppose que le FISE doit  
i) intensifier ses efforts pour évaluer les besoins des groupes et des zones les plus défavorisés, ii) collaborer avec les gouvernements et, le cas échéant, avec les organisations non gouvernementales et d'autres organismes pour renforcer les activités permettant aux communautés défavorisées de participer plus activement au processus de développement, et iii) aider, à titre hautement prioritaire, les gouvernements à mettre en place des systèmes administratifs plus efficaces et à les améliorer;

e) Il faudrait mettre plus fortement l'accent sur l'accroissement de la capacité du FISE à répondre aux besoins liés à la survie de l'enfant et l'amélioration de la santé infantile et juvénile dans les pays à taux de mortalité infantile élevé. La priorité devrait être accordée à la mise en place au sein du FISE d'un système efficace pour recueillir et diffuser l'information relative aux politiques et pratiques permettant de réduire ce taux;

f) Il faudrait en outre réserver une petite partie des ressources du FISE à l'appui de programmes visant à réduire le taux de mortalité infantile. Cette mesure serait conforme au principe approuvé par le Conseil d'administration en 1971 selon lequel une partie des ressources du FISE pour l'année suivante devraient rester disponibles afin de permettre de faire face à de nouveaux projets et à des dépenses imprévues 4/. Ces fonds peuvent contribuer à stimuler une réflexion et une programmation novatrices en ce qui concerne les objectifs fondamentaux et les activités prioritaires, en même temps qu'ils permettent au FISE de tirer parti des nouvelles possibilités "d'action immédiate" lorsque les ressources disponibles au titre de la programmation par pays sont affectées à des projets en cours. L'affectation de ces fonds à certains pays devrait s'inscrire dans un processus de programmation à l'échelon national, après consultation entre les responsables du siège et les bureaux régionaux et extérieurs;

g) Il faudrait fixer un volume minimum pour la coopération du FISE dans les groupes de petits pays insulaires. L'utilisation d'un niveau global de planification pour ces groupes de pays permettrait d'intervenir avec plus de souplesse et faciliterait l'élaboration de stratégies sous-régionales pour les activités du FISE dans certains secteurs de programmes soigneusement sélectionnés. Une délégation de pouvoirs devrait permettre aux représentants nationaux du FISE d'approuver le financement de petits projets pour des groupes de petits pays insulaires, dans les limites d'un niveau de planification donné, pour lequel les engagements de dépenses ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration;

h) Il faudrait faire une plus large place aux pays qui connaissent des difficultés particulières, notamment des problèmes économiques aigus. Pour ce faire, i) ces pays devraient être inscrits plus rapidement dans la catégorie des pays éprouvant des difficultés spéciales; ii) des mesures devraient être prises pour protéger les enfants des pays qui connaissent un processus d'ajustement et de restructuration économique et pour amener ce processus à favoriser des mesures peu coûteuses visant à améliorer la santé et les chances de survie de l'enfant; iii) il faudrait accorder une attention plus systématique au financement des dépenses renouvelables et des dépenses locales, et iv) le FISE devrait inciter plus activement les donateurs à tenir compte de ces difficultés, qui peuvent entraîner des besoins spéciaux d'assistance technique autant que matérielle;

i) Dans les pays ayant un revenu relativement élevé et un taux de mortalité infantile supérieur à 50 p. 1000, où la coopération du FISE rencontre des difficultés ou des possibilités notables (telles que le soutien à des programmes axés sur des régions ou des groupes spéciaux particulièrement démunis), il faudrait fixer un volume minimum pour les programmes d'aide. Ce niveau serait déterminé pays par pays, compte tenu des ressources locales et du soutien extérieur disponibles. A l'inverse du minimum recommandé pour les petits pays insulaires, dans le cas des pays à revenu relativement élevé, il ne porterait pas nécessairement sur les ressources financières. Bien souvent, il suffirait de disposer d'un minimum de personnel pour assurer avec sérieux et efficacité l'analyse des politiques et les activités de plaidoyer. Les responsables des programmes de coopération du FISE dans les pays à revenu relativement élevé devraient disposer de moyens de financement modestes pour pouvoir intervenir quand des possibilités d'aide sont identifiées.

j) Il faudrait s'efforcer davantage d'éviter que les programmes de pays, avec les ressources limitées dont ils disposent, ne soient accaparés sur des périodes prolongées par des activités nationales spécifiques. Il faudrait élaborer des principes directeurs pour faciliter le retrait progressif de l'assistance du FISE aux ressources générales des activités nationales, une fois que celles-ci sont solidement implantées. Pour disposer d'une marge de manoeuvre en cas d'imprévus, tous les programmes de pays devraient comporter une réserve de ressources qui permettrait de faire face avec souplesse et rapidité aux nouvelles initiatives, expériences ou autres possibilités de programmes visant à réduire le taux de mortalité infantile.

#### Coopération au programme

#### Engagements de dépenses approuvés à la session

30. Sur la recommandation du Comité du programme, le Conseil d'administration a approuvé des engagements de dépenses, à imputer sur la masse commune des ressources, d'un montant total de 109 368 224 dollars, dont le quart environ sera dépensé en 1983-1984, et le reste plus tard. Après que des précisions eurent été apportées, la recommandation portant sur le programme de coopération concernant le Kampuchea a été adoptée, et plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que la communauté internationale suive de près l'apport du FISE et que la priorité soit accordée aux besoins immédiats des enfants et des mères kampuchéens en matière de santé et de nutrition.

31. En outre, le Conseil d'administration a "noté" 34 projets, d'un montant total de 136 136 000 dollars, à financer par des contributions à des fins spéciales. Ces "décisions de noter" comprenaient un montant de 11 580 000 dollars destiné aux projets communs FISE/Unesco portant sur une période de cinq ans et qui prévoient l'octroi d'une assistance en matière d'enseignement à l'Ethiopie, au Népal, au Nicaragua et au Pérou. Ces décisions de noter, auxquelles s'ajoute celle concernant le Bangladesh que le Conseil d'administration a approuvée en 1982, correspondent à la première phase du programme coopératif FISE/Unesco en faveur de l'universalisation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (voir ci-après par. 45 à 47).

32. En vertu de cette décision du Conseil, le FISE assistera des projets dans 115 pays et territoires : 46 en Afrique (y compris la région d'Afrique du Nord), 28 dans les Amériques, 33 en Asie et 9 au Moyen-Orient et en Europe. En outre, le FISE coopère avec 19 pays en développement à revenu relativement élevé généralement en leur fournissant des services consultatifs; le montant de l'assistance n'est pas fixé à l'avance pour ces pays.

#### Engagement de dépenses interrégional

33. L'un des engagements de dépenses approuvés par le Conseil d'administration est un engagement interrégional destiné à appuyer de nouvelles initiatives et tentatives pour augmenter les chances de survie des enfants et à améliorer leur état de santé (voir E/ICEF/P/L.2188 (REC) et Corr.1). Cet engagement de dépenses qui permettra au FISE de répondre aux demandes d'assistance aux programmes visant à favoriser la survie des enfants, qu'il reçoit en nombre de plus en plus grand à la suite du rapport intitulé "La situation des enfants dans le monde, 1982-1983"; il est conforme à l'adoption par le Conseil du rapport sur les différentes méthodes de programmation (voir par. 29 ci-dessus).

34. Des délégations ont dit leur inquiétude devant l'ampleur de l'engagement de dépenses interrégional, surtout si l'on y ajoute l'engagement au titre du Fonds interrégional pour la préparation des programmes [voir E/ICEF/P/L.2187 (REC)], également approuvé à la session. On a expliqué que les prévisions de dépenses à imputer sur la masse commune des ressources à ces deux titres représentaient au total environ 5 p. 100 des prévisions de dépenses à imputer sur la masse commune des ressources du programme pour 1984-1985 et qu'environ 70 p. 100 des fonds seraient utilisés sur le terrain. Comme l'ont demandé plusieurs délégations, les futures propositions d'engagement de dépenses mondial et interrégional seront réunies dans un seul document.

35. Prié de préciser les modalités de prélèvement de fonds sur l'engagement de dépenses interrégional, le secrétariat a répondu que ces modalités étaient en cours d'élaboration et s'articuleraient sur trois éléments :

a) Les fonds peuvent être fournis, sur demande du bureau de pays ou du bureau régional, ainsi qu'à la suite d'un dialogue entre le siège et les bureaux extérieurs. La programmation proprement dite des ressources au niveau du pays se fera en collaboration avec les autorités nationales, à la suite de discussions approfondies;



b) Des directives claires concernant l'utilisation de ces ressources seront élaborées en fonction de priorités fixées pour augmenter les chances de survie des enfants, améliorer leur état de santé et réduire le taux de mortalité infantile;

c) Un processus de suivi et d'évaluation sera mis en place, comprenant notamment un système précis de présentation des résultats.

### Soins de santé primaires

36. Lorsqu'il a approuvé le rapport du Comité mixte des directives sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du FISE (E/ICEF/L.1456), le Conseil d'administration a réaffirmé l'importance de la collaboration entre le FISE et l'OMS à l'appui des soins de santé primaires et des stratégies nationales visant à atteindre l'objectif que l'on s'est fixé d'assurer "la santé pour tous d'ici à l'an 2000". On a souligné que les interventions ponctuelles d'un bon rapport coût/efficacité, qui selon le Rapport sur la situation des enfants dans le monde, 1982-1983 méritent de bénéficier d'un appui supplémentaire et qui ont été approuvées par le Comité mixte et le Conseil d'administration, devaient être complétées par des activités plus générales choisies par les pays en fonction de leurs besoins propres et ne devaient pas être conçues comme des programmes verticaux. La coopération devrait s'inscrire dans le cadre plus large des efforts faits pour mettre en place et renforcer l'infrastructure des soins de santé primaires.

37. Afin de fournir une base de données plus exacte permettant de déterminer les actions prioritaires qu'exige la situation d'un pays donné afin d'augmenter les chances de survie des enfants et améliorer leur état de santé, le FISE devrait appuyer l'Organisation des Nations Unies dans l'aide qu'elle apporte aux différents pays pour améliorer l'enregistrement et la notification des statistiques de l'état civil et réaliser des études sur la mortalité et la morbidité imputables à certaines maladies. On a également souligné l'importance des communications, notamment en ce qui concerne la promotion de la thérapeutique de réhydratation par voie buccale.

38. Le rapport du Comité mixte abordait un certain nombre de questions concernant la santé des enfants, notamment les infections aiguës des voies respiratoires, les maladies transmises par voie sexuelle, la cardiopathie rhumatismale et le paludisme, dont l'examen était suscité par les informations reçues du personnel du FISE travaillant sur le terrain. Bien que ces questions ne soient pas nécessairement un sujet de préoccupation prioritaire dans tous les pays, les recommandations du Comité mixte concernant leurs incidences sur la politique et les programmes ont été notées et approuvées.

39. On a souligné qu'il était capital de former, recycler et réorienter les agents sanitaires, et rappelé l'importance de l'appui que le système de santé apporte aux activités et aux agents sanitaires au niveau de la collectivité. L'on a reconnu que les organisations non gouvernementales et la coopération technique entre pays en développement jouaient un rôle clef dans la promotion des soins de santé primaires. On a également insisté sur le rôle du FISE en tant que catalyseur et partenaire de la coopération avec les autres donateurs et sources de financement afin de maximiser l'impact des activités.

40. Certains se sont inquiétés de la lenteur des progrès accomplis dans l'immunisation effective de la population de nombreux pays. Le FISE devrait veiller à disposer de vaccins de qualité et augmenter son appui aux programmes de vaccination afin de parvenir au niveau d'immunisation requis dans une population pour rompre la chaîne de transmission des maladies. Compte tenu de l'importance des médicaments essentiels, il a été suggéré de s'attacher à améliorer la livraison des médicaments aux régions reculées et de favoriser en général l'approvisionnement en médicaments essentiels.

41. Il a été suggéré de tenir davantage compte du rapport du Comité mixte dans la mesure où il est à la fois un exposé de la politique officielle de l'OMS et du FISE, et une illustration de l'équilibre entre l'approche générale des soins de santé primaires et leurs éléments spécifiques susceptibles d'influer sur la santé de l'enfant dans un avenir proche. Enfin, les délégations ont fait part de l'expérience acquise par leur pays dans la mise en place de soins de santé primaires, eu égard en particulier aux mesures prioritaires approuvées dans le rapport sur La situation des enfants dans le monde, 1982-1983; cet échange a suscité un vif intérêt.

### Nutrition

42. Tous se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme commun OMS/FISE pour l'amélioration de la nutrition, décrit dans le document E/ICEF/1983/CRP.35 et dans le rapport du Conseil sur les travaux de sa session de 1982 5/. Ce programme, approuvé par le Conseil d'administration en 1982, vise à renforcer, aux niveaux central, intermédiaire et local, la capacité de mener des activités dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition dans le cadre des soins de santé primaires et à instaurer une collaboration active entre le secteur de la santé et les autres secteurs, en particulier, l'agriculture et l'enseignement.

43. Neuf programmes de pays avaient déjà été établis et approuvés et cinq autres étaient en préparation; on a cependant souligné la nécessité d'exécuter rapidement ces activités. Comme il avait été demandé que davantage d'attention soit accordée à la fourniture de suppléments alimentaires et au traitement des cas de malnutrition grave, le Secrétariat a fait savoir qu'il était envisagé d'intégrer plus étroitement les mesures prises dans le domaine agricole et l'appui communautaire aux suppléments alimentaires, en collaboration avec le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial.

44. Tout en félicitant le FISE d'avoir étendu ses activités dans le domaine de la nutrition de l'enfant, les délégations ont demandé que l'on mette encore davantage l'accent sur la promotion de l'allaitement maternel et l'amélioration des méthodes de sevrage. Il était nécessaire de poursuivre les efforts visant à renverser la tendance à abandonner l'allaitement au sein. A cet égard, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel constituait un progrès remarquable qui méritait d'être suivi de très près.

## Enseignement scolaire et non scolaire

45. Conscient que l'universalisation de l'enseignement primaire et l'alphabétisation sont cruciales pour assurer une amélioration continue de la situation des enfants et pour augmenter les chances de survie des enfants et leur état de santé, le Conseil d'administration a approuvé le programme coopératif Unesco/FISE dans le domaine de l'enseignement tel que proposé dans le document E/ICEF/P/L.2190 (REC) et décrit plus en détail dans le document E/ICEF/Misc.401.

46. Tout en approuvant l'objectif d'assurer "l'éducation pour tous", en tant que complément de la "santé pour tous", certaines délégations ont douté qu'il soit réaliste de détourner des ressources humaines et financières déjà rares pour s'atteler à cette tâche difficile, qui nécessite beaucoup de personnel. On a reconnu que les activités concernant l'enseignement, la nutrition et la santé se renforçaient mutuellement et pouvaient avoir des effets cumulatifs. Bien que le programme ait été accueilli favorablement comme un exemple de la collaboration interinstitutions, on a demandé davantage d'informations sur la nature de la contribution que l'Unesco y apporterait dans le cadre de ses programmes ordinaires.

### Conclusions

47. Sur la recommandation du Comité du programme, le Conseil d'administration :

a) A approuvé l'initiative particulière prise par le FISE, en collaboration avec l'Unesco, en vue de soutenir et d'encourager les efforts nationaux et internationaux en faveur de l'universalisation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, et d'intégrer dans ses programmes les stratégies proposées pour se rapprocher de cet objectif dans le cadre de l'objectif global du FISE qui est de promouvoir une approche globale propre à répondre aux besoins des enfants.

b) A appuyé le plan proposé par le Directeur général pour faire en sorte que le FISE participe activement, en collaboration avec l'Unesco, les autres organisations concernées (intergouvernementales, non gouvernementales, internationales, régionales et nationales), et les gouvernements à la promotion d'un effort international concerté pour atteindre l'objectif de "l'éducation pour tous" d'ici la fin du siècle.

### Activités et services en faveur des femmes

48. Le FISE insiste depuis longtemps sur le rôle crucial que jouent les femmes dans la prestation des services en faveur des enfants; toutefois, c'est l'idée que les femmes contribuent à la vie économique qui a retenu particulièrement l'attention à la session de 1983. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'acceptation de plus en plus grande d'un concept qui correspondait mieux à la multiplicité du rôle que pouvaient jouer les femmes en tant que partenaires essentielles dans le développement. On a demandé avec insistance que ce concept soit traduit dans les faits. On a souligné que les activités rémunératrices des femmes, en particulier dans les zones urbaines, étaient dans bien des cas une condition préalable à l'amélioration de la situation des enfants.

## Services de base en milieu urbain

49. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'expansion continue des activités du FISE en milieu urbain, qu'il jugeait conforme à la stratégie des programmes des zones urbaines adoptée à la session de 1982 <sup>6</sup>/ . Evoquant les conséquences alarmantes de l'urbanisation en Afrique ainsi que la situation régnant en Amérique latine et en Asie, les délégations ont demandé instamment que l'on continue à concentrer les efforts sur ce domaine. Un soutien plus complet s'imposait en faveur des enfants des villes : création de refuges spéciaux, programmes d'assainissement et de nutrition, formation professionnelle, participation communautaire organisée, campagne contre le travail des enfants, prévention de la délinquance juvénile et aide aux enfants abandonnés.

## Approvisionnement en eau et assainissement

50. En 1982, l'assistance du FISE aux éléments de programme concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour 93 pays a représenté des dépenses d'un montant de 60 millions de dollars. Compte tenu de l'expansion de cette activité, certaines des délégations ont demandé des informations plus détaillées sur l'évolution de ce secteur et sur la contribution des gouvernements des pays concernés. Les délégations ont tout particulièrement exprimé leur reconnaissance au personnel du FISE au Liban qui, dans le cadre de "l'opération cruches", était seul à approvisionner en eau le quartier ouest de Beyrouth pendant la situation d'urgence de 1982.

## Situations d'urgence

51. Le Conseil d'administration a fait l'éloge des opérations de secours d'urgence du FISE, et a mentionné tout spécialement l'efficacité et la rapidité de l'assistance apportée au Liban. Il a souligné qu'il importait d'une part que les secours arrivent à temps dans les situations de catastrophe naturelle et d'autre part que la réaction du FISE continue de s'inscrire dans le mécanisme de coordination des Nations Unies. A cet égard, on s'est demandé si le groupe de la coordination en cas d'urgence devrait être renforcé à Genève compte tenu du fait que le Centre de fournitures intégré du FISE, l'ONU et d'autres partenaires du FISE se trouvaient également en Europe. Le Conseil d'administration a reçu l'assurance que l'on attachait la plus grande importance au maintien de la coordination avec ces organismes internationaux. Toutefois, compte tenu de l'importance critique de la liaison entre le Bureau du Directeur général et la Division des programmes, la Division des fournitures et la Division du financement des programmes du FISE, l'organisation de l'assistance du FISE en cas d'urgence serait plus efficace si la responsabilité en était partagée entre les services de New York et ceux de Genève.

## Suivi et évaluation

52. Le Conseil d'administration a souligné que dans la situation économique actuelle, marquée par la restriction des ressources affectées au développement social, il fallait s'efforcer davantage de suivre l'efficacité de l'exécution des programmes et d'évaluer leur impact, compte tenu de leurs objectifs. Dans le cas des projets "notés", il importait d'améliorer l'établissement de rapports périodiques sur l'exécution des projets du point de vue tant financier que matériel.

53. Le nouveau manuel de programmation du FISE et l'élaboration d'une procédure de suivi et d'évaluation systématiques dès les tout premiers stades des programmes ont été accueillis favorablement en tant que contribution importante à l'amélioration du suivi et de l'évaluation. On s'est inquiété de ce que la décentralisation risquait d'accentuer les insuffisances de l'échange d'informations entre le siège et les bureaux extérieurs. On a mentionné le fait qu'un certain nombre d'organismes des Nations Unies accroissaient leur capacité d'évaluation, et en particulier le projet de créer un groupe de l'évaluation au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les délégations ont exprimé l'espoir que le Conseil d'administration serait informé plus en détail de l'exécution des projets, en particulier en ce qui concerne les interventions peu coûteuses, et se sont félicitées de ce que le Directeur général leur ait donné l'assurance qu'il ferait rapport plus complètement sur la question de l'évaluation à la session de 1984.

### III. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

54. Les principaux points de l'ordre du jour de la session du Comité de l'administration et des finances du Conseil ont été les suivants : a) questions financières (y compris les rapports financiers et le plan financier pour 1983-1986); b) projet de budget (y compris le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985); c) examen des politiques relatives au financement supplémentaire et aux contributions à des fins spéciales; et d) questions administratives (y compris le regroupement des opérations d'approvisionnement du FISE et les effectifs du FISE). Un rapport détaillé sur les délibérations du Comité, dans lequel figurent les projets de résolutions qui ont été adoptés par le Conseil d'administration, est publié sous la cote E/ICEF/AB/L.254.

#### Questions financières

55. Le Conseil d'administration a noté qu'en 1982 la situation financière du FISE s'était considérablement renforcée par rapport à 1981. Comme le Directeur général l'a remarqué dans sa déclaration liminaire au Conseil, les recettes du FISE ont augmenté de 30 p. 100 par rapport à 1981, bien que la valorisation du dollar des Etats-Unis ait été nettement supérieure à ce que l'on prévoyait au début de l'année. En 1982, on a enregistré une augmentation de la contribution de presque tous les principaux donateurs, exprimée dans leur propre monnaie.

56. Le Directeur général a noté que les deux nouveaux donateurs importants dont le Conseil d'administration avait salué l'initiative en 1982 - le Gouvernement italien et le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies - avaient continué sur leur lancée. En 1982, l'Italie s'était placée au deuxième rang des contributeurs au FISE du point de vue des engagements globaux pour plusieurs années et au quatrième rang des contributeurs à la masse commune des ressources. Pour le Directeur général, les contributions du Comité national italien démontraient avec éclat le rôle irremplaçable des comités nationaux pour le FISE dans la promotion des objectifs de cet organisme. Le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, dirigé par le Prince Talal Bin Abdul Aziz Al Saud, était au deuxième rang des contributeurs à la masse commune des ressources en 1982. Le Directeur général a rendu hommage à l'action extraordinaire des nouveaux donateurs et de nombreux comités nationaux mais aussi à la générosité systématique des grands donateurs traditionnels.

## Recettes

57. Les recettes au titre de la masse commune des ressources ont augmenté de 11 p. 100 en 1982 par rapport à 1981, pour atteindre un montant de 243 millions de dollars, et les recettes au titre des fonds supplémentaires ont doublé, passant à 85 millions de dollars; en outre, au titre des ressources versées pour des situations d'urgence, 41 millions de dollars ont été affectés au programme de secours d'urgence et de reconstruction au Liban. Les recettes totales se sont élevées à 378 millions de dollars, en dépit des incidences de la hausse du dollar des Etats-Unis sur le marché des changes qui, estime-t-on, a entraîné une réduction de la valeur en dollars des recettes au titre de la masse commune des ressources (24 millions de dollars) et des fonds supplémentaires (6 millions de dollars).

58. En plus des recettes, le FISE a reçu en 1982 7 millions de dollars sous forme de dons en nature et 19 millions de dollars au titre des fonds d'affectation spéciale, essentiellement destinés à financer l'achat de marchandises et de services contre remboursement. Si l'on additionne tous ces éléments, les apports financiers totaux se sont élevés en 1982 à 404 millions de dollars, contre 326 millions de dollars en 1981.

59. Sur la base des taux de change pratiqués en février 1982 (qui sont ceux utilisés dans le plan financier pour 1982), le montant des recettes au titre de la masse commune des ressources a été inférieur de 3 p. 100 aux 275 millions de dollars prévus et celui des recettes au titre des fonds supplémentaires a été inférieur de 5 p. 100 aux 95 millions de dollars prévus (situations d'urgence exclues).

60. Pour 1983, les recettes au titre de la masse commune des ressources et au titre des fonds supplémentaires se monteraient, selon les prévisions, à 270 et 140 millions de dollars respectivement. On a demandé des éclaircissements sur le montant prévu des recettes au titre des fonds supplémentaires pour 1983, étant donné que les 41 millions de dollars affectés à l'opération d'urgence au Liban étaient inclus dans le montant de référence pour l'année 1982. Le Secrétariat a répondu que, sur les 140 millions de dollars prévus pour 1983, 59 millions avaient déjà été annoncés et le versement d'autres contributions pour un montant de 40 millions de dollars faisait l'objet de discussions actives avec les donateurs. Le montant prévu a été jugé réaliste.

## Dépenses

61. En 1982, pour la première fois en quatre ans, les recettes du FISE ont été supérieures aux dépenses : les dépenses imputées sur la masse commune des ressources se sont élevées à 229 millions de dollars, contre 226 millions en 1981. Il avait été prévu que ces dépenses seraient de 250 millions de dollars en 1982, de manière qu'elles soient inférieures aux recettes attendues et qu'on puisse reconstituer les liquidités, qui étaient tombées à un niveau extrêmement bas en 1981 (5 millions de dollars). La différence entre les dépenses prévues et les dépenses effectives imputées sur la masse commune des ressources en 1982 est due à l'augmentation imprévue du pouvoir d'achat du dollar des Etats-Unis qui aurait eu pour effet de diminuer de 10 millions de dollars la valeur des dépenses du budget-

programme exprimées en des monnaies autres que le dollar des États-Unis - et à des retards dans l'exécution du programme et les dépenses inscrites au budget - qui représenteraient une économie de 11 millions de dollars, soit 4 p. 100 des dépenses prévues au titre de la masse commune des ressources. Les retards enregistrés dans l'exécution du programme étaient généralement dus à une mauvaise conjoncture économique locale.

62. En valeur réelle, on estime qu'en 1982, les dépenses effectives au titre de la masse commune des ressources ont représenté une augmentation de 3 p. 100 du pouvoir d'achat par rapport à 1981.

63. En 1982 les dépenses effectuées au titre des fonds supplémentaires ont été inférieures aux recettes à ce titre. Ceci s'explique par les délais qui s'écoulent habituellement entre le moment où le financement est assuré et le début de l'exécution des projets "notés". En effet, les projets "notés" ne sont exécutés qu'une fois obtenu le financement nécessaire. En 1982, les recettes au titre des fonds supplémentaires ont fait l'objet d'entretiens avec les donateurs en début d'année, mais la plupart des contributions annoncées n'ont été reçues qu'en fin d'année. Les contributions annoncées en 1982 ont garanti l'accélération des dépenses en 1983 et au-delà.

64. En 1982, le FISE avait pour la première fois un budget biennal (qui ne portait pas sur les programmes et les engagements financés par des fonds supplémentaires) subdivisé en quatre grandes "fonctions", dont les trois premières correspondaient aux "services d'administration" et la quatrième à l'"appui aux programmes", les deux catégories qui caractérisaient traditionnellement les budgets du FISE. Le coût net des "services d'administration" s'élevait à 32 millions de dollars en 1982.

65. En 1982, le montant total des dépenses a été de 289 millions de dollars, soit à peu près le même qu'en 1981. Le FISE a également dépensé 28 millions de dollars sur les fonds d'affectation spéciale - essentiellement pour financer l'achat de biens et de services contre remboursement - et a distribué, par l'intermédiaire de son réseau de bureaux locaux, des dons en nature d'une valeur de 7 millions de dollars. Les "sorties" totales se sont donc élevées à 324 millions de dollars en 1982, contre 322 millions en 1981.

66. Les prévisions de dépenses pour 1983, financées tant par la masse commune des ressources que par les fonds supplémentaires s'élèvent à 356 millions de dollars.

#### Liquidités

67. En 1982, l'accroissement des liquidités a été inférieur à celui envisagé dans le plan financier pour 1982. A la fin de décembre, le solde en espèces de la masse commune des ressources s'élevait à 14 millions de dollars, alors que l'on avait prévu 33 millions de dollars. Cette différence peut être attribuée, à raison de 14 millions de dollars, au renforcement du dollar des États-Unis sur le marché des changes; elle est également due au fait que les donateurs ont échelonné leurs versements au titre des projets adoptés en fonction de l'exécution des projets proprement dits plutôt que durant l'année de l'annonce de contributions.

Néanmoins, le solde en espèces de la masse commune des ressources a augmenté de 9 millions de dollars par rapport au niveau très bas enregistré en 1981. En outre, la politique du FISE en matière de liquidités permet d'affecter 50 p. 100 du solde des fonds supplémentaires pour compléter à titre temporaire les liquidités au titre de la masse commune des ressources et, comme on l'a vu plus haut au paragraphe 57, en 1982, les recettes au titre des fonds supplémentaires ont été supérieures aux prévisions.

68. Plusieurs délégations ont exprimé de vives réserves quant à la lenteur de l'accroissement des liquidités au titre de la masse commune des ressources par rapport aux prévisions. Toutefois, le secrétariat a fait observer qu'à la fin d'avril 1983, quelques gouvernements ayant versé tôt leurs contributions et certains comités nationaux pour le FISE ayant effectué des versements à l'avance, le solde en espèces de la masse commune des ressources était de 26 millions de dollars, soit plus qu'il n'était nécessaire en vertu du principe suivant lequel ce solde doit correspondre au montant mensuel moyen des dépenses imputées sur la masse commune des ressources (c'est-à-dire 23 millions de dollars). Le plan financier pour 1983-1986 qui a été approuvé par le Conseil d'administration (voir par. 71 et 72 ci-après) prévoit qu'on continuera à accroître progressivement la réserve de liquidités, mais sur une plus longue période qu'il n'était prévu en 1982.

#### Rapports financiers

69. Le Conseil d'administration a examiné et noté :

a) Les observations et commentaires du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport financier du FISE pour l'exercice 1981 et le rapport financier de l'Opération cartes de vœux pour la campagne 1980/1981, ainsi que les observations y relatives faites par le Directeur général et les mesures prises en conséquence, décrits dans le document E/ICEF/AB/L.246;

b) Le rapport et les états financiers pour l'exercice achevé le 31 décembre 1982 (E/ICEF/AB/L.247).

70. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction les améliorations apportées à la présentation du premier de ces documents qui, pour la première fois, constituait une synthèse des divers commentaires et observations, classés par sujet. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que le FISE accorde un traitement égal à tous les soumissionnaires. Quelques-unes ont également indiqué que la procédure d'appel à la concurrence pourrait être améliorée si l'on invoquait le moins possible les dérogations autorisées par le Règlement financier de l'ONU. Le Secrétariat a confirmé qu'il s'employait constamment à traiter à égalité les fournisseurs potentiels et à limiter au minimum le recours aux dérogations, de manière à sauvegarder les intérêts du FISE et des gouvernements bénéficiaires tout en respectant le Règlement financier de l'ONU.



## Plan financier pour 1983-1986

71. Sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances, le Conseil d'administration a approuvé :

a) Le plan à moyen terme comme cadre des projections pour 1982-1986 (tel qu'il est résumé dans l'annexe I au présent rapport), et notamment

b) L'établissement, aux fins de présentation au Conseil d'administration à sa session de 1984 (voir l'annexe II du présent rapport), d'engagements de dépenses au titre du programme pour un montant maximum de 215 millions de dollars à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources. Ce montant est fixé sous réserve que les montants estimatifs de recettes et de dépenses prévus dans le plan demeurent valables (voir plus haut, par. 57 à 66).

72. Le Conseil d'administration a estimé que les projections des recettes contenues dans le plan financier étaient réalistes, tout en reconnaissant que les fluctuations des taux de change et d'autres éléments d'incertitude sur le plan économique persistaient.

### Budgets

73. Le Comité de l'administration et des finances a examiné les documents ci-après :

a) Le projet de budget révisé de l'exercice biennal 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.248) ;

b) Le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 (E/ICEF/AB/L.249) ;

c) Le montant révisé du budget de 1982-1983 du Centre d'emballage et d'emménagement de Copenhague (UNIPAC) (E/ICEF/AB/L.251) ;

d) L'estimation des dépenses non renouvelables entraînées par le regroupement des opérations de la Division des fournitures (E/ICEF/AB/L.244).

74. Le Comité était également saisi du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 (E/ICEF/AB/L.252).

75. Sur la recommandation du Comité, le Conseil d'administration a adopté plusieurs résolutions relatives aux projets de budget susmentionnés, contenues dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.254). Les principales incidences des résolutions relatives au budget sont décrites succinctement ci-après.

### Projet de budget révisé de l'exercice biennal 1982-1983

76. La recommandation du Directeur général tendant à ce que le projet de budget révisé de l'exercice biennal 1982-1983 soit maintenu au niveau approuvé a été adoptée.

## Projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985

77. Le Conseil a approuvé des engagements de dépenses d'un montant de 219,8 millions de dollars (montant brut) ainsi que des prévisions de recettes d'un montant de 38,1 millions de dollars. Les prévisions de dépenses ont été approuvées, à condition que le budget de l'UNIPAC ne soit inscrit au budget ordinaire qu'à titre provisoire, que l'UNIPAC continue à assurer son propre financement et que des experts extérieurs indépendants étudient le fonctionnement et l'efficacité de l'UNIPAC et fassent rapport au Conseil à une date proche.

78. Le Conseil d'administration a également approuvé l'inscription au budget pour l'exercice biennal 1984-1985 d'un montant de 625 000 dollars au titre des "options" budgétaires concernant le renforcement de la capacité d'exécution en Afrique de l'Ouest et le renforcement des services destinés aux enfants des villes. Une troisième option (ouvrir un bureau auxiliaire en Namibie lorsque la situation le permettra) a été approuvée en principe et une quatrième option, concernant la transformation en postes permanents dans le budget pour 1984-1985, de postes d'agent des services généraux recruté pour une période de courte durée, a été approuvée. Toutefois, tout en reconnaissant que ces options étaient bien fondées, les délégations ont dans l'ensemble souscrit à l'observation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires suivant laquelle proposer des options budgétaires ne constituait pas une dérogation utile aux pratiques budgétaires acceptées de l'Organisation des Nations Unies.

## Montant révisé du budget de 1982-1983 du Centre d'emballage et d'emmagasinage de Copenhague

79. Le Conseil d'administration a noté le montant révisé du budget du Centre, qui a été réduit de 6 millions de dollars compte tenu de la baisse des dépenses associées à la réduction de la valeur des expéditions en 1982 et 1983:

## Dépenses non renouvelables entraînées par le regroupement des opérations de la Division des fournitures

80. Après avoir examiné les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses non renouvelables entraînées par le regroupement des opérations de la Division des fournitures, le Conseil d'administration a approuvé l'inscription d'un montant de 730 000 dollars au budget pour l'exercice biennal 1984-1985, au titre des dépenses non renouvelables pour 1984 (cette somme est incluse dans le montant du budget pour l'exercice biennal qui est indiqué plus haut) et le montant restant de 920 000 dollars au titre des dépenses non renouvelables antérieures à 1984 (voir le document E/ICEF/AB/L.244, annexe II, qui contient la recommandation initiale du Directeur général à ce propos).

## Opération cartes de vœux

81. Le Conseil d'administration a examiné et noté le rapport financier sur l'Opération cartes de vœux pour la campagne 1981-1982 (E/ICEF/AB/L.245) et le rapport provisoire sur la campagne 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.253). Le Conseil a également approuvé le plan de travail de l'Opération cartes de vœux pour la campagne 1983-1984 (E/ICEF/AB/L.250), qui prévoit que l'on produira entre 115 et 135 millions de cartes, que les dépenses se situeront entre 24,6 et 28,4 millions de dollars et les recettes correspondantes entre 42,9 et 59 millions de dollars.

82. Un grand nombre de délégations ont félicité l'Opération cartes de vœux - qui assure son propre financement - de ses précieuses contributions au FISE.

### Examen de la politique : financement supplémentaire

83. Un des grands thèmes de la session a été l'examen du rôle que joue le financement supplémentaire pour le FISE. Le Conseil d'administration était saisi de l'examen de la politique sur la question des fonds supplémentaires et des contributions à des fins spéciales au FISE (E/ICEF/L.1454). Le Comité de l'administration et des finances a examiné cette question en détail, ainsi qu'il ressort de son rapport (E/ICEF/AB/L.254).

84. L'examen de la politique, qui avait été demandé par le Conseil d'administration en 1982 7/, compare les avantages et les inconvénients des modalités de financement des projets "notés" et adoptés. Au cours des années récentes, le FISE a reçu des organismes d'assistance bilatéraux et autres des fonds supplémentaires considérables pour financer des programmes en faveur des enfants qui, autrement, n'auraient pu être exécutés.

85. Les conclusions de l'examen de la politique, qui ont confirmé que l'efficacité du FISE sur le terrain contribuait beaucoup à attirer de plus en plus de fonds supplémentaires, étaient les suivantes :

a) L'effort de collecte de fonds du FISE continuera de porter principalement sur l'accroissement des contributions versées à la masse commune des ressources. Le but d'un financement supplémentaire par des contributions "à des fins spéciales" - à l'exclusion de celles destinées à des secours d'urgence - est d'élargir et de renforcer les moyens limités du programme ordinaire de coopération du FISE. Le FISE devrait continuer d'accueillir favorablement le versement de fonds supplémentaires substantiels par des gouvernements qui contribuent généreusement à la masse commune des ressources. Le système actuel de financement supplémentaire de source non gouvernementale devrait se poursuivre.

b) Tous les sujets et programmes "notés" sont établis de la même façon que les projets ordinaires, c'est-à-dire sur la base des politiques formulées par le Conseil d'administration. Ils sont mis à exécution après examen et "décision de noter" prise à leur égard par le Conseil. Les projets "notés" sectoriels sont les bienvenus dans les domaines prioritaires du FISE, à condition qu'ils reçoivent l'approbation du Conseil et soient conformes aux objectifs des programmes de pays;

enfin, pour tenir compte du fait que les engagements au titre de la masse commune des ressources ne peuvent pas toujours être couverts par les recettes de la masse commune des ressources en raison de facteurs externes tels que les fluctuations des taux de change, la pratique actuelle de l'adoption devrait être conservée en consultation avec les donateurs et les bénéficiaires intéressés;

c) Les procédures financières existantes et la pratique actuelle qui consiste à ne pas imputer de dépenses d'administration sur le budget des projets "notés" devraient être maintenues.

86. Au cours des débats du Comité de l'administration et des finances, certaines délégations se sont montrées préoccupées par le fait que la part croissante que représentaient les recettes au titre des fonds supplémentaires par rapport aux recettes totales risquait de nuire au caractère multilatéral du FISE. On a fait valoir que les contributions au titre du financement supplémentaire pourraient être au détriment des contributions à la masse commune des ressources et une délégation a déclaré qu'elle donnait la préférence à la coopération bilatérale directe. On a également exprimé la crainte que les projets "notés" ne soient élaborés en tenant compte davantage de l'intérêt des donateurs que des priorités fixées par le Conseil d'administration. Il a été généralement reconnu que la masse commune des ressources était le meilleur moyen de faciliter la planification à long terme et que les programmes essentiels du FISE devraient être financés par la masse commune des ressources.

87. Plusieurs délégations ont proposé de fixer des limites à la proportion des fonds supplémentaires - à l'exclusion des contributions destinées à des secours d'urgence - par rapport au total des ressources du FISE, en décidant soit que les fonds supplémentaires représentent une proportion donnée du total des ressources, soit que les contributions supplémentaires de chaque donateur représentent un pourcentage fixe de ses contributions à la masse commune des ressources.

88. Certaines délégations, au contraire, n'étaient pas favorables à la fixation de plafonds au financement supplémentaire. Une délégation a fait valoir que ces plafonds seraient tout-à-fait arbitraires et qu'il n'appartenait pas au secrétariat mais à chaque donateur, selon les conditions propres au pays, de déterminer l'importance relative des différents types de contributions. On s'est accordé à reconnaître qu'il faudrait que les donateurs de fonds supplémentaires aient déjà généreusement contribué à la masse commune des ressources. Certaines délégations ont fait observer que tel était déjà le cas et que les fonds supplémentaires, dans les années récentes, étaient restés de l'ordre de 16 p. 100 à 26 P. 100 des ressources totales du FISE.

89. L'accord s'est fait également sur la nécessité de réunir des ressources supplémentaires pour les programmes en faveur des enfants et des mères et, bien que les sources multilatérales soient préférables, l'importance de la filière du financement supplémentaire comme moyen d'augmenter les ressources totales disponibles pour les programmes du FISE a été reconnue. Plusieurs délégations ont fait observer que le système des "décisions de noter", institué par le FISE, était une filière efficace pour financer les programmes d'intérêt local et n'avait pas d'équivalent dans beaucoup d'organisations bilatérales. En outre, les "décisions de noter" étaient, pour les comités nationaux pour le FISE, un important moyen de réunir des fonds.

90. En réponse aux questions concernant les projets "notés" sectoriels, le secrétariat a fait remarquer que ces projets étaient conformes aux priorités fixées pour les programmes nationaux de coopération et, comme tous les projets "notés", étaient examinés et "notés" par le Conseil d'administration, en vue de leur financement, avant qu'on ait commencé à les exécuter.

91. De nombreuses délégations ont été d'avis que les donateurs qui contribuent à des projets "notés" devraient payer les frais généraux imputables à ces projets, autrement dit que les projets "notés" devraient se suffire à eux-mêmes. (Ces frais sont actuellement imputés sur les budgets des services administratifs qui sont financés par la masse commune des ressources). Alors que certaines délégations ont estimé que c'étaient les coûts variables - c'est-à-dire ceux qui ont un rapport direct avec l'exécution du projet - qui devraient être ainsi inclus dans le coût du projet, d'autres ont estimé qu'une partie des frais généraux fixes devrait également être couverte, du moins en partie, par les fonds supplémentaires. Des délégations ont également demandé dans quelle mesure les intérêts produits par le solde des fonds supplémentaires qui étaient portés au crédit du FISE au titre de la masse commune des ressources, couvraient les frais généraux des projets "notés".

92. Le secrétariat a expliqué que, les "décisions de noter" étant généralement des prolongements de programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, il était extrêmement difficile de déterminer le montant des dépenses générales d'administration. Cependant, comme l'indique le Conseil d'administration dans sa conclusion (voir plus loin, par. 96), le Directeur général incluerait dans ces projets tous les coûts variables des projets "notés". On a relevé que, dans le budget de l'exercice biennal, la proportion des dépenses d'administration financées par des fonds supplémentaires était d'environ un tiers, soit 8 millions de dollars par an, ce qui équivalait à peu près aux intérêts produits actuellement par les soldes des fonds supplémentaires.

93. Il a été proposé que le secrétariat établisse une étude pour déterminer les frais généraux attribuables aux projets "notés" et les moyens de les financer. Il a été entendu que cette étude devrait être faite après avoir expérimenté pendant au moins un an le système qui consiste à inclure les coûts variables des projets dans les "décisions de noter".

94. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'améliorer la présentation des résultats des projets "notés" et le secrétariat a répondu que des mesures étaient prises en ce sens.

95. Quant à la procédure d'adoption, plusieurs délégations ont émis des réserves et ont suggéré qu'elle soit progressivement abandonnée à mesure que la situation financière s'améliorerait. Cette question devrait également être étudiée par le secrétariat et a été consignée dans la conclusion du chapitre concernant le financement supplémentaire.

### Conclusion

96. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction de l'examen de la politique relative au financement supplémentaire et aux contributions à des fins spéciales auquel avait procédé le Directeur général et :

a) A prié le Directeur général de présenter au Conseil d'administration à sa session de 1985 un rapport contenant :

- i) Une étude quantitative des frais généraux, tant fixes que variables, en ce qui concerne les fonds supplémentaires et l'affectation des intérêts produits par ces fonds;
- ii) Des directives détaillées, tenant compte des vues exprimées par les délégations lors de la session ordinaire de 1983 du Conseil d'administration, en vue d'utiliser les contributions supplémentaires de façon à tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour les programmes du FISE tout en respectant le caractère multilatéral de celui-ci, et à garantir la cohérence des politiques et un équilibre approprié entre les ressources générales, les fonds supplémentaires et les adoptions;

b) A autorisé le Directeur général à débiter dorénavant sur les fonds supplémentaires les dépenses additionnelles encourues exclusivement pour des projets "notés".

### Questions administratives

#### Regroupement des opérations d'approvisionnement

97. Les propositions faites par le Directeur général en ce qui concerne le regroupement des opérations d'approvisionnement du FISE ont été approuvées par le Conseil d'administration en 1982, et le Directeur général a alors été prié de porter les aspects financiers de la question à l'attention du Conseil d'administration à sa session de 1983 8/. Comme on l'a exposé plus haut (voir par. 80), un montant total de 1,65 million a été demandé et approuvé, pour couvrir les dépenses non renouvelables entraînées par ce regroupement.

98. Plusieurs délégations ont noté les économies à long terme et l'efficacité accrue rendues possibles par ce regroupement, qui était axé sur un nouveau centre de fournitures intégré situé à Copenhague, lequel devrait être pleinement opérationnel à la fin de 1984. C'est en grande partie à cause de ces mesures que la part des frais généraux de l'UNIPAC était ramenée de 14 à 10 p. 100. Le Comité de l'administration et des finances a recommandé que le Conseil adresse des remerciements au Gouvernement danois qui avait généreusement appuyé ce projet. Le Comité a également exprimé la conviction que le Directeur général ferait preuve de bienveillance et de compréhension à l'égard des préoccupations du personnel du FISE touché par cette réorganisation.

#### Effectifs

99. Les délégations ont approuvé en général le redéploiement des postes auquel procédait le Directeur général en vertu du pouvoir discrétionnaire qui lui avait été conféré par le Conseil d'administration en 1981, afin de faire face aux changements intervenus dans le volume des tâches administratives. Il a été reconnu que la prestation de services sociaux était un processus exigeant beaucoup de personnel et de temps.

100. Au cours des débats du Comité de l'administration et des finances, à l'initiative du Président du Conseil d'administration, on a pour la première fois entendu une déclaration du Président de l'Association générale du personnel du FISE. Voici les principaux points de cette déclaration, qui font tous l'objet de consultations entre l'administration et le personnel :

a) Il faudrait attacher une grande importance au maintien d'un style de gestion ouvert et faisant appel à la participation; cette approche constituait l'une des grandes forces de l'organisation;

b) S'agissant de pourvoir les postes vacants, il faudrait donner la priorité aux personnes travaillant déjà pour le FISE de façon à favoriser l'organisation des carrières; le perfectionnement et la formation du personnel devraient aller dans le même sens;

c) Les préoccupations touchant la sécurité des personnes et les bouleversements consécutifs à des mutations appelaient une interprétation libérale des dispositions réglementaires en faveur du personnel;

d) Des efforts spéciaux devaient être faits pour faciliter la réinstallation du personnel muté lors du regroupement des opérations d'approvisionnement à Copenhague; pour les fonctionnaires menacés de licenciement, l'administration devrait se montrer généreuse, en particulier lorsque ceux-ci avaient 10 ans de service ou plus;

e) Les conditions de service des administrateurs recrutés sur le plan national devraient être révisées pour tenir compte de la place importante que tenaient ces derniers parmi les administrateurs du FISE.

#### IV. RELATIONS EXTERIEURES

101. L'importance des activités de relations extérieures et leur utilité pour les travaux du FISE, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, a été mise en évidence lors de l'examen par le Conseil d'administration du rapport de politique sur les relations extérieures du FISE (E/ICEF/L.1455) qu'il avait demandé en 1982 7/.

102. Dans le rapport il était procédé à l'examen de la portée et de l'ampleur des activités de relations extérieures du FISE tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi qu'à une description des opérations et de la structure appuyant ces activités, l'accent y étant mis sur les relations avec les comités nationaux pour le FISE et les organisations non gouvernementales. Les améliorations récemment apportées en matière de gestion sur le plan du regroupement et de l'orientation des activités de relations extérieures y étaient également décrites. Les exemples suivants étaient cités à ce propos : transformation du Bureau de Genève en centre de liaison entre le secrétariat et les comités nationaux pour le FISE, adoption de plusieurs mesures tendant à renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales en matière d'activités de plaidoyer et d'exécution des programmes, et multiplication des coproductions avec le concours

d'experts de l'extérieur dans les domaines de l'information et des activités de plaidoyers. La conclusion du rapport était que pour assurer la supervision et la gestion efficace des relations extérieures il était nécessaire de concilier une direction centralisée et une large participation.

103. Dans une déclaration liminaire, le Directeur général a affirmé que la nécessité de coordonner et de superviser globalement les activités de relations extérieures était devenue encore plus évidente. Une recommandation tendant à ce que la responsabilité des relations extérieures soit centralisée à la direction générale au siège avait en fait déjà été formulée en 1975 dans l'étude sur la gestion du FISE réalisée par l'Institut scandinave de recherche administrative (E/ICEF/AB/L.147 et Corr.1).

104. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la tenue d'un débat sur les relations extérieures, le premier dans l'histoire du Conseil. Ils ont reconnu que les relations extérieures jouaient un rôle crucial pour ce qui est de la réalisation des objectifs du FISE et se sont félicités que le rapport de politique cité fournisse un cadre aux politiques, aux pratiques et aux relations. Il était clair que les relations extérieures ne constituaient pas un champ d'activités isolé et le rapport montrait comment le FISE avait intégré ses activités de relations extérieures dans ses activités globales.

105. Dans ses observations liminaires, le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a souligné que le FISE avait toujours été une organisation au service des individus faisant appel à la participation personnelle.

106. Dans l'allocution prononcée en 1982 devant le Conseil d'administration, le Secrétaire général avait décrit le FISE comme étant le premier, et peut-être le seul, organisme des Nations Unies à toucher directement, dans leur vie quotidienne, des millions de personnes. Un représentant a fait observer que le FISE influait effectivement directement sur la vie des familles des pays en développement. Dans le même temps, dans les pays industrialisés, de nombreuses familles contribuaient de diverses manières à la constitution de ressources destinées aux enfants. Vu dans cette plus vaste perspective, le FISE était un trait d'union entre les familles et les individus des pays industrialisés et des pays en développement.

#### Secteur public

107. Les principales fonctions de relations extérieures touchant au secteur public consistaient à maintenir, renforcer et multiplier les liens "officiels" avec les gouvernements, les missions diplomatiques, les organisations intergouvernementales et les organismes bilatéraux de financement; à mobiliser un appui interinstitutions en faveur d'activités bénéficiant aux enfants; à développer des relations de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies; et à mobiliser des ressources financières des gouvernements au bénéfice de l'oeuvre du FISE. La complexité croissante des activités de coopération nécessitait une interaction constante et attentive, un accès à des types nombreux et divers de financement, une circulation de l'information entre le Fonds et les gouvernements d'une part, et entre les bureaux extérieurs et le siège d'autre part. Le maintien et le développement de ces relations étaient l'une des responsabilités les plus importantes du Directeur général. Le Directeur général adjoint chargé des



relations extérieures le secondait dans cette tâche mondiale. Au niveau des pays, les directeurs et les représentants régionaux s'étaient vu assigner des responsabilités de premier plan en ce qui concernait la mise en oeuvre et la promotion des politiques du FISE.

108. Au cours des débats du Conseil d'administration, plusieurs délégations ont formulé des observations sur les relations avec les gouvernements. Il a été avancé que le rapport de politique ne mettait pas suffisamment l'accent sur le maintien et le renforcement de ces liens. On n'avait pas non plus accordé suffisamment d'attention à la question des efforts déployés dans le cadre des relations avec les gouvernements en vue de les inciter à accroître leurs contributions; la très grande disparité des contributions gouvernementales illustre bien les possibilités dans ce domaine. Il a été recommandé de fournir davantage de renseignements sur cette question aux prochaines sessions.

109. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur les relations du FISE avec d'autres organismes des Nations Unies et demandé des informations complémentaires sur l'évolution intervenue à cet égard au cours de l'année écoulée. En raison de l'intensification de la décentralisation en matière de personnel et d'activités, la participation à la coordination au niveau des pays prenait plus d'importance que jamais. Bien que les relations au niveau du siège aient été renforcées, il fallait resserrer la collaboration sur le terrain. Le secrétariat était prié d'accorder plus d'attention à cette question. Le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a répondu que le FISE ne pouvait pas travailler isolément, notamment sur le terrain et qu'une coopération interinstitutions était essentielle. Il conviendrait cependant de noter que les gouvernements de certains pays en développement souhaitaient décider eux-mêmes de quelle manière les activités d'assistance du FISE devaient être coordonnées avec celles d'autres organismes.

#### Comités nationaux pour le FISE

110. Les comités nationaux appartenaient à la famille du FISE, ils étaient les collaborateurs les plus proches du personnel du FISE depuis de nombreuses années. Ils assuraient la vente des cartes de vœux du FISE, recueillaient des fonds destinés aux programmes, oeuvraient au renforcement de l'appui fourni par les gouvernements, plaidaient les causes défendues par le FISE et informaient les publics auxquels ils s'adressaient des réalisations du FISE sur le terrain. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux d'Europe a qualifié les comités d'élément essentiel du vaste système que constituait le FISE. Le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a ajouté que les comités nationaux n'étaient pas l'objet mais les sujets des relations extérieures du FISE, un prolongement indispensable du secrétariat. Le FISE se composait de trois éléments : le Conseil d'administration, le personnel du FISE et les comités nationaux. Dans le rapport de politique, les activités de relations extérieures du personnel du FISE avaient été décrites et analysées.

111. De nombreuses délégations ont constaté avec satisfaction que les comités nationaux pour le FISE voyaient de plus en plus leur importance reconnue, ce qu'illustre le fait que plus du tiers des comités étaient représentés dans les délégations siégeant au Conseil d'administration. On a unanimement approuvé une

proposition tendant à encourager la constitution de comités nationaux dans quelques pays en développement à revenu relativement élevé conformément aux directives formulées par le Conseil d'administration en 1976 9/, et à implanter à Genève l'unité responsable des comités nationaux au plan mondial. Desservir les comités nationaux depuis Genève permettrait d'élargir et d'intensifier les consultations entre comités nationaux et de disposer d'une structure mondiale à laquelle seraient intégrés tous les comités. Des représentants ont également appuyé la constitution dans les pays en développement de groupes consultatifs mixtes d'assistance aux enfants ou aux comités en faveur des enfants en vue d'encourager les efforts visant à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les enfants dans les communautés.

112. Les relations entre comités nationaux et organisations non gouvernementales ont également fait l'objet d'un débat. Comme le Président du Groupe permanent des comités nationaux d'Europe l'a signalé au Conseil d'administration, de nombreuses organisations non gouvernementales nationales étaient directement ou indirectement représentées dans les comités nationaux, ce qui s'était traduit par de longues années de coopération étroite et fructueuse. Selon le Groupe permanent, le resserrement des relations entre le système du FISE et les organisations non gouvernementales nationales devrait être essentiellement de la responsabilité des comités nationaux intéressés, en consultation et en coopération avec le secrétariat du FISE.

113. Le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a fait valoir, suite à ces observations, qu'en Europe les contacts avec les organisations non gouvernementales nationales se faisaient généralement par l'intermédiaire des comités nationaux. Le FISE ne saurait imposer de règles à des organisations non gouvernementales et, comme l'avaient souligné plusieurs délégations, chacune de ces organisations poursuivait des objectifs qui lui étaient propres et n'étaient pas seulement ceux du FISE.

#### Secteur privé

114. Les relations avec le secteur privé permettaient de donner du FISE l'image, vérifiée par les faits, d'un organisme dans lequel des gens travaillaient ensemble pour venir en aide aux enfants.

#### Organisations non gouvernementales

115. Les organisations non gouvernementales avaient depuis la création du FISE été des alliées précieuses en ce qui concerne la sensibilisation de l'opinion publique mondiale aux besoins des enfants. En matière de relations extérieures, le FISE avait pour politique de resserrer ses liens de collaboration en vue de renforcer les activités de plaidoyer, la collecte de fonds et la mise en oeuvre des programmes.

116. Les membres du Conseil d'administration ont loué l'important appui apporté par les organisations non gouvernementales, tant internationales que nationales, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Leur collaboration était une composante traditionnelle et essentielle des relations extérieures du FISE.

117. De nombreux programmes par pays prévoyaient une aide aux activités et aux services des organisations non gouvernementales approuvés par le gouvernement, notamment dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de l'enseignement non scolaire. Compte tenu du rapport de Martin Ennals intitulé "UNICEF and non-governmental organizations" publié en 1982, il était proposé dans le rapport de politique sur les relations extérieures du FISE (E/ICEF/L.1455) de prendre des initiatives pour raffermir la collaboration des organisations non gouvernementales aux activités du programme. On pourrait par exemple mieux utiliser la compétence de ces organisations en ce qui concerne la fourniture de services dans les domaines de la formation et de l'évaluation des besoins et des problèmes des collectivités; on pourrait les inclure dans les consultations auxquelles se livrent les bureaux extérieurs à des fins d'information et de programmation; et il faudrait faire une place aux organisations participant au développement communautaire dans le processus d'élaboration des programmes.

118. Un représentant a cité des exemples de coopération avec des organisations non gouvernementales dans son pays, mentionnant le rôle qu'elles jouaient dans le domaine de la formation des agents responsables des programmes de protection de l'enfance, des activités de plaidoyer et de la mise en oeuvre des programmes. Il s'agissait d'organisations opérant dans les zones urbaines et péri-urbaines. Au niveau des villages, les activités de protection de l'enfance étaient surtout exécutées par des agents bénévoles. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de la coopération accrue dans les pays en développement entre le FISE d'une part et des organisations non gouvernementales et des groupes d'auto-assistance moins structurés au niveau communautaire d'autre part.

119. Le Président du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a accueilli avec satisfaction les propositions tendant à resserrer les liens entre le FISE et les organisations non gouvernementales en matière de plaidoyer, de collecte de fonds et de mise en oeuvre des programmes (voir E/ICEF/NGO/211) : les perspectives d'une coopération accrue avec les organisations non gouvernementales nationales sur le terrain dans le cadre du processus de développement étaient encourageantes ou que nombre de ces organisations étaient affiliées aux organisations non gouvernementales internationales représentées au Comité. La tâche essentielle consistait, selon lui, à intensifier sciemment les efforts collectifs. Il a également fait observer que la "révolution dans le domaine de la santé" était susceptible de donner l'impulsion nécessaire et de fournir le cadre à une action combinée élargie des organisations non gouvernementales et du FISE.

#### Activités de plaidoyer

120. Le souci du Conseil d'administration de voir le FISE jouer un rôle efficace dans la protection et la promotion du bien-être des enfants inspirait depuis longtemps les efforts déployés en vue d'améliorer les capacités du FISE qu'il s'agisse de plaidoyer, de sensibilisation de l'opinion publique ou de renforcement de ses ressources humaines et matérielles. Les activités de plaidoyer ayant pour but de faire connaître les besoins des enfants tant au niveau mondial qu'à celui des pays et les efforts déployés en vue de les satisfaire étaient le fait du secrétariat, sur le terrain comme au siège. La collaboration des comités nationaux et la coopération des organisations non gouvernementales permettaient d'élargir son champ d'action.

121. Les activités de plaidoyer constituaient la seconde mission du FISE. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait d'attirer l'attention sur les besoins vitaux des femmes et des enfants, des pays en développement notamment.

122. Plusieurs représentants ont fait référence au projet de convention sur les droits de l'enfant et proposé que le FISE participe plus activement à sa promotion. La convention avait pour objet de donner effet à la Déclaration des droits de l'enfant 10/ qui était à la base de toutes les activités de plaidoyer du FISE. A propos de cette suggestion, le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a demandé aux membres du Conseil d'administration prenant part aux travaux de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies qui était chargée d'élaborer le projet de convention de tenir le secrétariat informé de l'état de la question. Des fonctionnaires du secrétariat suivraient par ailleurs les sessions de la Commission. Un certain nombre de comités nationaux et d'organisations non gouvernementales s'occupaient activement de questions connexes telles que les enfants : zone neutre et non conflictuelle, les enfants vivant dans la rue et le problème de l'exploitation des enfants. Le FISE appuyait ces efforts dans la limite de ses ressources financières et compte tenu des priorités définies par le Conseil d'administration.

#### Moyens de communications à l'appui des politiques et des programmes du FISE

123. Dans le rapport de politique (E/ICEF/L.1455), l'information et les communications étaient décrites comme des éléments essentiels du processus de programmation. Des communications efficaces revêtaient une importance particulière pour le FISE dans la mesure où elles permettaient de sensibiliser l'opinion publique à ses travaux, de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution de ses programmes et d'encourager la participation du public, indissociable de l'ensemble des activités du FISE. Le critère principal à retenir pour définir les priorités devrait être l'efficacité. Tout en reconnaissant avec le Directeur général qu'en cas de choix difficiles, il fallait accorder la priorité aux allocations ayant des effets directs et positifs sur la capacité du FISE à fournir une assistance aux enfants, une délégation a fait valoir que cette capacité n'était pas, uniquement une question d'efficacité opérationnelle et qu'elle dépendait également du volume de ressources financières dont disposait l'organisation, volume qui était fonction des activités de relations extérieures qui devaient bien informer et influencer favorablement l'opinion publique.

124. Le rapport de politique soulignait la nécessité de disposer de réseaux et instruments de communications à tous les niveaux. L'importance accrue donnée aux projets d'appui aux communications a été bien accueillie, tout comme la décision d'utiliser davantage de personnel local en ce domaine.

125. On a suggéré des moyens de rationaliser et d'améliorer le système d'information du FISE. On a proposé notamment de poursuivre la coopération avec la presse et la radio-télévision qui avait été couronnée de succès, et dont un exemple était la publication des rapports sur la situation des enfants dans le monde au cours des trois dernières années. Des représentants ont fait l'éloge des progrès importants enregistrés en matière de diffusion de renseignements relatifs à l'organisation grâce à l'amélioration des publications, des films et du matériel

audio-visuel. Ils ont accueilli avec satisfaction la multiplication des coproductions et demandé que l'on mette davantage encore l'accent sur la coopération et sur la publication dans les pays en développement. La proposition préconisant de toucher davantage encore les communautés en utilisant des langues très lues autres que les langues officielles des Nations Unies a également été accueillie avec satisfaction. Elle montrait que le FISE était de plus en plus conscient de la nécessité de mener des activités de plaidoyer dans tous les pays.

126. Il a également été question de rôle joué par le FISE dans l'éducation pour le développement, qui répondait à l'origine au besoin de faire prendre davantage conscience aux enfants des pays industrialisés de la situation des enfants du monde en développement. Cette tâche était à présent un important moyen permettant de mieux faire comprendre dans le monde les activités du FISE en tant qu'organisme de développement au service de l'enfant. A cet égard, l'éducation pour le développement était essentiellement un aspect de l'appui des moyens de communication aux politiques et aux programmes du FISE. C'était là un domaine où il y avait place pour une répartition des tâches entre les organismes des Nations Unies, les comités nationaux pour le FISE et les organisations non gouvernementales. Le représentant de l'Unesco a pris acte avec satisfaction de l'orientation préconisée dans le rapport de politique en matière d'éducation pour le développement et s'est félicité au nom de son organisation des efforts déployés par le FISE en ce domaine.

#### Financement des programmes

127. Le rapport de politique sur les relations extérieures décrivait la structure et les fonctions du Bureau du financement des programmes. Des délégations ont souligné que la capacité de collecte de fonds du FISE était tributaire des activités de relations extérieures. De nouveaux efforts s'imposaient en vue de convaincre les gouvernements et les comités nationaux d'orienter de plus en plus leurs contributions vers les ressources générales. A ce propos, plusieurs représentants de comités nationaux ont demandé des éclaircissements sur les orientations des activités de collecte de fonds en Europe et sur le rôle des comités intéressés.

128. Le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a signalé au Conseil d'administration que des arrangements avaient déjà été conclus entre le Bureau du financement des programmes du siège de New York, d'une part, et le Directeur et le personnel du Bureau de Genève, d'autre part, en vue d'améliorer la coordination des opérations et de la coopération avec les comités nationaux. Il a également convenu que les comités nationaux devaient être tenus au courant des activités effectuées en Europe et consultés à leur sujet; le Directeur général collaborait étroitement avec les comités lors de ses séjours en Europe.

#### Opération cartes de vœux

129. L'opération cartes de vœux, qui était devenue l'une des sources de financement les plus importantes au titre de la masse commune des ressources du FISE, faisait partie intégrante des relations extérieures. Chaque carte, outre qu'elle représentait un instrument de collecte de fonds, était un symbole de la

solidarité humaine. Des délégations se sont félicitées que l'on ait incorporé davantage de renseignements relatifs au FISE dans la documentation publicitaire et promotionnelle de l'opération. L'accent a également été mis sur l'importance d'une production et d'une diffusion locales des cartes de vœux et sur l'utilisation de motifs locaux.

#### Bureau de Genève

130. Un certain nombre de représentants ont fait part de leur préoccupation devant la réduction des effectifs du Bureau de Genève, suite aux mesures adoptées pour donner effet à la décision du Conseil d'administration de regrouper les services de fourniture à Copenhague, et à la décision administrative de localiser la fonction investissements et le système d'orientation pour l'information technique à New York.

131. Ils n'étaient pas certains que le Bureau de Genève serait en mesure de s'acquitter de manière satisfaisante des activités de relations extérieures suivantes : représentation et participation, information, relations avec les comités nationaux du monde entier, collecte de fonds et assistance aux organisations non gouvernementales d'Europe.

132. Le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures a répondu que le FISE attachait autant d'importance à ses moyens d'action en Europe qu'ailleurs. En ce qui concerne la question spécifique posée par plusieurs délégations au sujet de l'assistance aux organisations non gouvernementales, il a indiqué qu'il ne s'agissait pas de concentrer exclusivement les efforts sur Genève ou sur New York mais de disposer d'une capacité suffisante dans ces deux endroits.

#### Conclusion

133. Dans leurs observations finales, les délégations ont convenu que la supervision et la gestion futures des relations extérieures exigeaient une direction centralisée et que le Bureau du Directeur général adjoint chargé des relations extérieures devait servir de centre de liaison et de coordination. L'une des tâches cruciales du FISE était d'intégrer et de coordonner les activités et les services de relations extérieures, qui méritaient de se voir accorder autant d'importance qu'à la programmation, au financement et à l'administration.

134. Il a été proposé que le secrétariat envisage de soumettre un rapport annuel au Conseil d'administration sur les résultats et les objectifs des activités de relations extérieures.

135. La conclusion suivante a été adoptée par consensus à l'issue du débat sur les relations extérieures :

"Le Conseil d'administration, ayant examiné le rapport de politique sur les relations extérieures du FISE (E/ICEF/L.1455), approuve l'optique préconisée dans le document et encourage le Directeur général à prendre les mesures administratives voulues pour améliorer et étendre encore les activités de relations extérieures du FISE en faisant appel au maximum à l'assistance apportée par les comités nationaux pour le FISE, dont la situation particulière dans le système du FISE est pleinement reconnue."

## V. QUESTIONS DIVERSES

### Préparation de la session de 1984 du Conseil d'administration

136. Le Conseil d'administration a accepté l'invitation qui lui a été faite par le Gouvernement italien de tenir sa session de 1984 à Rome et a remercié ce dernier de son invitation.

137. Il a demandé que deux études directrices soient établies pour cette session : l'une sur le développement des enfants en bas âge, l'autre sur le contrôle et l'évaluation. En outre, le Directeur général fera rapport au Conseil sur la présentation révisée du budget et présentera une étude de gestion concernant la représentation du FISE en Afrique.

### Documentation et conduite des débats

138. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur satisfaction devant les améliorations apportées à la documentation. Il a été noté que la session de 1984 se tiendrait plus tôt que d'habitude, ce qui raccourcirait les délais d'établissement et de distribution des documents. Cette question préoccupait particulièrement le secrétariat, qui devait replanifier tout le processus d'établissement des documents pour que ceux-ci soient disponibles à temps. Tous les représentants intéressés ont été invités à participer à l'activité du groupe de travail sur la documentation formé par le Conseil et le secrétariat, qui s'est réuni toute l'année et qui a été convoqué au cours de la session. S'agissant de la conduite des débats, il a été convenu qu'il fallait améliorer la méthode de présentation des rapports du Comité au Conseil.

139. Conformément aux dispositions de la résolution 35/219 de l'Assemblée générale sur l'utilisation de l'arabe dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social, le Conseil d'administration a modifié l'article 26 de la section VII du règlement intérieur (E/ICEF/177/Rev.4) en y ajoutant une référence à l'arabe. Cet article se lit maintenant comme suit : "L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles du Conseil. L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail du Conseil".

### Hommages

140. Le Conseil d'administration a rendu un hommage particulier à Danny Kaye, qui avait accompli en 1983 trente ans de service comme Ambassadeur extraordinaire itinérant du FISE. Louant ses efforts infatigables, son zèle et son dévouement qui avaient constitué un exemple suivi par d'autres célébrités et des millions de citoyens à travers le monde, le Conseil d'administration a remis un prix à M. Kaye au nom du FISE et adopté la résolution suivante :

### Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

Notant que l'année 1983 marque le trentième anniversaire de l'activité de M. Danny Kaye au service de l'enfance en tant qu'Ambassadeur extraordinaire itinérant du FISE,



Conscient des services exceptionnels que M. Kaye a rendus au FISE et aux enfants du monde entier grâce à ses efforts infatigables en faveur de l'enfance,

Sensible au zèle et au dévouement de M. Kaye qui ont constitué un exemple suivi par d'autres célébrités et par des millions de citoyens à travers le monde,

1. Exprime sa profonde gratitude à M. Kaye et l'espoir fervent qu'il continuera à venir activement en aide aux enfants par l'intermédiaire du FISE, en particulier en cette période sombre où les besoins immédiats des enfants sont si souvent oubliés et négligés;

2. Nomme M. Danny Kaye délégué honoraire auprès du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en témoignage de sa gratitude et de son respect pour ses activités et son rôle de premier plan en tant que principal Ambassadeur itinérant du FISE.

141. Le Conseil d'administration a également remis une médaille à Raymond Naimy, fonctionnaire du FISE en poste au Bureau de Beyrouth, en reconnaissance du dévouement et du courage qu'il a montrés au cours des événements tragiques qui ont frappé le Liban en 1982. De sa propre initiative et au péril de sa vie, M. Naimy a contribué à l'organisation des efforts en vue d'assurer la distribution d'eau et le ramassage des ordures et d'éviter ainsi les épidémies de choléra et de typhoïde. Le Conseil a félicité les fonctionnaires du FISE en poste au Liban et dans le monde entier pour l'abnégation et l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve dans leurs activités au service des femmes et des enfants.

142. Le Conseil d'administration a observé une minute de silence en hommage à la mémoire d'Adelaide Sinclair, ancienne présidente du Conseil et Directrice générale adjointe du FISE.

#### Projet d'histoire du FISE

143. Le Conseil d'administration a reçu un rapport intérimaire sur le projet d'histoire du FISE (E/ICEF/1983/CRP.43) comme il l'avait demandé à la session de 1982 11/. Le Conseil a noté que ce projet, maintenant bien engagé, consistait à établir une histoire de l'expérience du FISE à partir d'une masse volumineuse de documentation et des réflexions de personnalités qui ont pris pendant longtemps une part décisive aux travaux du FISE : représentants, fonctionnaires et dirigeants de comités nationaux. Cette histoire formera la base d'une "mémoire institutionnelle" permanente et collective du FISE, qui sera utile à tous ceux qui travaillent pour le Fonds et à l'enfance en général. On s'en servira également pour publier et/ou encourager la publication de différents aspects de l'expérience du FISE à l'intention de publics spécialisés et du grand public, ainsi que pour publier un livre sur l'histoire (ou les histoires) du FISE;

144. Le Conseil a noté que les dépenses encourues jusqu'alors au titre du projet, qui doit être achevé en 1986, étaient couvertes par des "économies" dans le budget révisé de 1983; il était prévu que le financement du projet pour 1984-1985 pourrait se faire par des contributions spéciales. Si celles-ci s'avéraient insuffisantes, le solde serait couvert par les économies qui seraient réalisées sur le budget de 1984-1985 ou par l'inclusion d'une demande de crédits supplémentaires.



## Autres préoccupations

145. Plusieurs délégations ont attiré l'attention du Conseil d'administration sur le sort de 86 ressortissants tchécoslovaques et portugais, notamment des femmes et des enfants, qui ont été enlevés en Angola le 13 mars 1983 par des individus armés appartenant à un groupe antigouvernemental. Elles ont exprimé une inquiétude particulière pour le sort des enfants, de leurs mères et des autres femmes en captivité. Quelques comités nationaux se sont référés dans leurs interventions à la vingt-neuvième réunion des comités nationaux d'Europe pour le FISE qui s'est tenue en avril 1983 à Genève, et se sont dites soucieuses de voir respecter le statut traditionnellement protégé des femmes et des enfants. L'observateur de la Tchécoslovaquie a souligné le caractère arbitraire de cette action contre des civils désarmés qui se trouvaient en Angola au titre d'un accord bilatéral de coopération économique.

146. Dans une déclaration sur ce sujet, le Directeur général a exprimé la préoccupation que lui inspirait plus particulièrement le sort des mères et des enfants captifs en Angola. Il a en outre demandé instamment à toutes les parties de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le relâchement, en toute sécurité, des otages.

147. Le prince Talal Bin Abdul Aziz Al Saud, envoyé spécial du FISE et Président du Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), a adressé au Conseil d'administration un message appuyant le rapport intitulé Situation des enfants dans le monde, 1982-1983 (voir E/ICEF/1983/CRP.45). Le prince Talal a lancé un appel à tous les gouvernements, communautés et autres organisations internationales intéressées, ainsi qu'à tous ceux que préoccupe le bien-être des mères et des enfants, pour qu'ils appuient et encouragent les méthodes de soins infantiles exposées dans le document Situation des enfants dans le monde, 1982-1983.

## Notes

1/ On peut se procurer le document auprès du FISE; il a également été publié par Oxford University Press (1982).

2/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément No 7 (E/1982/17), par. 119 et ibid., 1981, Supplément No 8 (E/1981/48), par. 163.

3/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

4/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 8 (E/5035), par. 140.

5/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément No 7 (E/1982/17), par. 61 à 64.

6/ Ibid., par. 33.

7/ Ibid., par. 119.

8/ Ibid., par. 111.

9/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 7 (E/5847), par. 158 à 178.

10/ Résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale.

11/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément No 7 (E/1982/17), par. 122.

Annexe I

RECAPITULATION DU PLAN FINANCIER DU FISE  
(Masse commune des ressources et fonds supplémentaires)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>		<u>Projections</u>	
	1981	1982	1983	1984	1985	1986
	(En millions de dollars E.-U.)					
1. Recettes	291	378	410	435	465	495
2. Engagements						
a) Programmes	384	405	229	340	383	310
b) Budget	<u>171</u>	<u>-</u>	<u>221a/</u>	<u>-</u>	<u>257</u>	<u>-</u>
Total	555	405	450	340	640	310
3. Dépenses						
a) Programmes	218	213	263	303	326	342
b) Budget	<u>74</u>	<u>76</u>	<u>93</u>	<u>105</u>	<u>113</u>	<u>123</u>
Total	292	289	356	408	439	465
4. Solde en espèces						
a) Au début de chaque exercice	97	79	118	174	200	219
b) A la fin du mois d'avril de chaque exercice	79	91	112	158	179	199
5. Liquidités						
a) Montant nécessaire	81	76	92	104	112	119
b) Montant devant être détenu au début de chaque exercice (prévisions)	62	42	66	96	109	119
c) Montant devant être détenu à la fin du mois d'avril de chaque exercice (prévisions)	43	54	60	84	94	104

Annexe I (suite)

---

<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>		<u>Projections</u>	
1981	1982	1983	1984	1985	1986

(En millions de dollars E.-U.)

---

Autres opérations

6.	Centre de fournitures intégré, entrepôt de Copenhague						
a)	Fournitures expédiées aux programmes	37	28	35	40	43	46
b)	Stocks	23	21	22	22	23	23
7.	Opération cartes de voeux						
a)	Produit net des ventes	38	37	47	50	57	64
b)	Dépenses d'exploitation	20	20	26	26	29	32
8.	Dépenses imputées sur les fonds d'affectation spéciale	23	28	25	27	29	31
9.	Dons en nature distribués	7	7	10	10	10	10

---

a/ Outre le montant de 219,8 millions de dollars, cet engagement comprend également 920 000 dollars approuvés au titre des dépenses non renouvelables engagées en 1983 à la suite du regroupement des opérations d'approvisionnement. Le montant total de 220,6 millions de dollars a été arrondi à 221 millions.

Annexe II

PLAN FINANCIER DU FISE - VENTILATION PAR SOURCE DE FINANCEMENT

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>		<u>Projections</u>	
	1981	1982	1983	1984	1985	1986
(En millions de dollars E.-U.)						
<hr/>						
<u>Masse commune des ressources</u>						
1. Recettes	218	243	270	290	315	338
2. Engagements						
a) Programmes	316	226	109	215	233	153
b) Budget	<u>171</u>	<u>-</u>	<u>218</u>	<u>-</u>	<u>257</u>	<u>-</u>
c) Total	<u>487</u>	<u>226</u>	<u>327</u>	<u>215</u>	<u>490</u>	<u>153</u>
3. Dépenses						
a) Programmes	152	153	170	183	200	212
b) Budget	<u>74</u>	<u>76</u>	<u>93</u>	<u>105</u>	<u>113</u>	<u>123</u>
c) Total	<u>226</u>	<u>229</u>	<u>263</u>	<u>288</u>	<u>313</u>	<u>335</u>
4. Solde en espèces						
a) Au début de chaque exercice	28	5	14	19	19	19
b) A la fin du mois d'avril de chaque exercice	7	17	8	10	9	9
5. Paiements mensuels moyens	19	19	22	24	26	28
<u>Fonds supplémentaires</u>						
1. Recettes	73	135	140	145	150	157
2. Engagements	68	179	120	125	150	157
3. Dépenses	66	60	93	120	126	130
4. Solde en espèces						
a) Au début de chaque exercice	69	74	104	155	181	200
b) A la fin du mois d'avril de chaque exercice	72	74	104	148	170	190

Annexe III

PROJETCTIONS DE RECETTES DU FISE

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>		<u>Projections</u>	
	1981	1982	1983	1984	1985	1986
(En millions de dollars E.-U.)						
<b><u>Masse commune des ressources</u></b>						
1. Gouvernements a/	170	188	199	211	224	236
2. Sources non gouvernementales	19	28	22	24	27	30
3. Opération cartes de vœux	18	17	21	24	28	32
4. Recettes diverses	<u>11</u>	<u>10</u>	<u>28</u>	<u>31</u>	<u>36</u>	<u>40</u>
5. Total partiel	<u>218</u>	<u>243</u>	<u>270</u>	<u>290</u>	<u>315</u>	<u>338</u>
<b><u>Fonds supplémentaires</u></b>						
6. Gouvernements a/	53	110	113	115	117	120
7. Sources non gouvernementales	17	17	19	22	25	29
8. Organismes des Nations Unies	3	8	8	8	8	8
9. Total partiel	<u>73</u>	<u>135</u>	<u>140</u>	<u>145</u>	<u>150</u>	<u>157</u>
10. Total général	<u>291</u>	<u>378</u>	<u>410</u>	<u>435</u>	<u>465</u>	<u>495</u>

a/ Y compris les contributions de sources intergouvernementales.

Annexe IV

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES PAR LES GOUVERNEMENTS A LA MASSE COMMUNE  
DES RESSOURCES DU FISE POUR 1983, AU 31 MAI 1983

(En dollars des E.-U.)

<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>	<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>
Afghanistan	30 000	Danemark	5 416 872
Afrique du Sud	-	Djibouti	2 000
Albanie	-	Dominique	500
Algérie	142 500	Egypte	72 107
Allemagne, République fédérale d'	4 543 333	El Salvador	-
Arabie saoudite	1 000 000	Emirats arabes unis	-
Argentine	36 400	Equateur	51 051
Australie	3 809 190	Espagne	282 715
Autriche	818 713	Etats-Unis d'Amérique	42 500 000
Bahamas	-	Ethiopie	49 275
Bahrein	15 000	Fidji	2 000
Bangladesh	6 000	Finlande	3 616 833
Barbade	5 000	France	3 595 890
Belgique	714 286	Gabon	-
Belize	495	Gambie	-
Bénin	8 688	Ghana	-
Bhoutan	2 000	Grèce	135 000
Birmanie	45 532	Grenade	-
Bolivie	16 000	Guatemala	30 000
Botswana	9 524	Guinée	-
Brésil	100 000	Guinée-Bissau	-
Bulgarie	-	Guinée équatoriale	-
Burundi	3 350	Guyana	-
Canada	10 731 707	Haïti	-
Cap-Vert	-	Haute-Volta	-
Chili	150 000	Honduras	-
Chine	300 000	Hong-Kong	11 631
Chypre	-	Iles Cook	662
Colombie	-	Iles Salomon	500
Comores	-	Inde	1 630 989
Congo	6 849	Indonésie	-
Costa Rica	3 609	Iran	-
Côte d'Ivoire	-	Iraq	-
Cuba	117 446	Irlande	-
		Islande	15 091

Annexe IV (suite)

<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>	<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>
Israël	50 000	Ouganda	2 016
Italie	11 604 096	Pakistan	58 398
Jamahiriya arabe libyenne	-	Panama	22 000
Jamaïque	6 538	Papouasie-Nouvelle-Guinée	-
Japon	10 200 000	Paraguay	-
Jordanie	-	Pays-Bas	8 096 055
Kampuchea démocratique	-	Pérou	-
Kenya	20 155	Philippines	413 700
Kiribati	-	Pologne	78 930
Koweït	200 000	Portugal	15 000
Lesotho	2 500	Qatar	200 000
Liban	50 000	République arabe syrienne	-
Libéria	1 000	République centrafricaine	-
Liechtenstein	-	République démocratique allemande	116 667
Luxembourg	17 347	République démocratique populaire lao	5 000
Madagascar	-	République dominicaine	-
Malaisie	160 203	République populaire démocratique de Corée	-
Malawi	3 909	République socialiste soviétique de Biélorussie	78 125
Maldives	3 000	République socialiste soviétique d'Ukraine	156 250
Mali	-	République-Unie de Tanzanie	29 812
Malte	-	République-Unie du Cameroun	71 233
Maroc	100 000	Roumanie	12 000
Maurice	-	Royaume-Uni de Grande-Bretagne Bretagne et d'Irlande du Nord	9 189 300
Mauritanie	-	Rwanda	4 000
Mexique	136 933	Sainte-Lucie	-
Monaco	3 425	Saint-Siège	1 000
Mongolie	3 500	Saint-Vincent-et-Grenadines	750
Mozambique	-	Samoa	-
Nauru	-	Saint-Marin	-
Népal	-	Sao Tomé-et-Principe	-
Nicaragua	-		
Niger	-		
Nigéria	432 277		
Norvège	15 673 142		
Nouvelle-Zélande	-		
Oman	50 000		



Annexe IV (suite)

<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>	<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées pour 1983</u>
Sénégal	3 000	Trinité-et-Tobago	10 416
Seychelles	-	Tunisie	47 528
Sierra Leone	-	Turquie	148 515
Singapour	-	Tuvalu	-
Somalie	-	Union des Républiques socialistes soviétiques	843 750
Soudan	35 000	Uruguay	-
Sri Lanka	9 825	Vanuatu	-
Suède	18 666 667	Venezuela	199 651
Suisse	4 001 015	Viet Nam	4 979
Suriname	-	Yémen	14 410
Swaziland	-	Yémen démocratique	6 401
Tchad	-	Yougoslavie	261 514
Tchécoslovaquie	81 669	Zaïre	-
Thaïlande	203 114	Zambie	-
Togo	-	Zimbabwe	26 042
Tonga	-		
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b><u>162 028 574</u></b>

Note : Les annonces de contribution ont été généralement converties en dollars au taux de change de mai 1983. Dans certains cas, cependant, la conversion a été opérée aux taux en vigueur durant le mois du versement effectif.

Annexe V

RECAPITULATION DES ENGAGEMENTS APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA  
SESSION DE MAI 1983, PAR REGION ET PAR GRAND DOMAINE DE COOPERATION a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique b/	Amériques	Asie de l'Est et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditer- ranée orientale	Europe et projets inter- régionaux	Total	Pourcen- tage
Santé de l'enfant	14 970	3 025	2 367	1 204	-	8 885	30 451	28
Approvisionnement en eau et assainissement	16 554	718	1 873	-	-	800	19 945	18
Nutrition de l'enfant	3 286	102	1 039	903	-	225	5 555	5
Services sociaux en faveur de l'enfance	4 324	2 550	110	-	-	235	7 219	7
Enseignement scolaire	11 090	541	1 470	-	-	1 270	14 371	13
Enseignement non scolaire	3 139	1 234	1 851	332	-	250	6 806	6
Divers c/	6 908	1 141	5 600	874	-	10 368	24 891	23
Total partiel de l'assistance aux programmes	60 271	9 311	14 310	3 313	-	22 033	109 238	100

Annexe V (suite)

	Afrique <u>b/</u>	Amériques	Asie de l'Est et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditer- ranée orientale	Europe et projets inter- régionaux	Total	Pourcen- tage
Déficits (excédents de dépenses)	89	41	-	-	-	-	130	-
Montant total des programmes	60 360	9 352	14 310	3 313	-	-	109 360	-
Budget	21 552	13 973	24 064	15 080	17 375	128 739 <u>d/</u>	220 783 <u>d/</u>	-
Montant total des nouveaux engagements	81 912	23 325	38 374	18 393	17 375	150 772	327 797	-
Economies (annulations)	(32)						(32)	
Accroissement net des engagements	81 880	23 325	38 374	18 393	17 375	150 772	330 119	-

a/ Outre ces engagements, ceux qui résultent de décisions antérieures du Conseil portant sur des activités futures s'élèvent au total à 898 millions de dollars.

b/ Y compris l'Afrique du Nord.

c/ Ce montant ne peut être ventilé entre les rubriques précédentes.

d/ Dont 920 000 dollars en 1982 et 1983 au titre des dépenses non renouvelables (montant estimatif) entraînés par le regroupement des opérations de la Division des fournitures.

Annexe VI

ENGAGEMENTS ET "DECISIONS DE NOTER" APPROUVES PAR LE CONSEIL  
A SA SESSION DE MAI 1983, PAR PAYS

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Période	Montants approuvés	
			Engagement	"Décisions de noter"
(En dollars E.-U.)				
<u>Afrique</u>				
Angola	P/I.2196(REC)	1983-1984	-	4 246 000
Botswana	P/L.2161(REC)	1984-1986	486 000	-
Congo	P/L.2174(REC)	1984-1986	334 000	-
Côte d'Ivoire	P/L.2196(REC)	1983-1984	-	200 000
Ljibouti	P/L.2162(REC)	1983-1985	245 452 <u>a/</u>	2 276 000
Ethiopie	P/L.2163(REC)			
	et P/L.2192(REC)	<u>b/</u> 1984-1988	27 956 000	29 750 000
Gambie	P/L.2175(REC)	1984-1986	389 000	-
Ghana	P/L.2196(REC)	1983-1985	-	1 000 000
Haute-Volta	P/L.2177(REC)	1985-1987	3 935 000	-
Madagascar	P/L.2196(REC)	1983-1985	-	1 900 000
Maurice	P/L.2164(REC)	1983-1985	420 000	-
Niger	P/L.2196(REC)	1983-1985	-	300 000
Nigéria	P/L.2178(REC)	1983-1985	11 746 000	
Ouganda	P/L.2169(REC)	1985-1986	5 169 697 <u>c/</u>	8 472 000
Rwanda	P/L.2165(REC)	1983-1985	2 186 000	3 800 000
Sénégal	P/L.2176(REC)	1984-1986	1 230 000	2 280 000
Seychelles	P/L.2166(REC)	1984	30 000	150 000
Tunisie	P/L.2185(REC)	1983-1986	1 507 000	-
Zimbabwe	P/L.2171(REC)	1984-1986	4 260 000	-

a/ Dont 21 452 dollars pour couvrir l'excédent de dépenses au titre d'engagements précédents.

b/ L'un des quatre montants à noter qui, avec un montant à noter pour le Bangladesh approuvé par le Conseil d'administration en 1982, ont été recommandés pour l'exécution de la première phase du Programme coopératif FISE/Unesco en faveur de l'universalisation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation. Une recommandation relative à l'approbation de l'ensemble du Programme figure dans le document E/ICEF/P/L.2190(REC).

c/ Dont 67 697 dollars pour couvrir l'excédent de dépenses au titre d'engagements précédents.

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Période	Montants approuvés	
			Engagement	"Décisions de noter"
(En dollars E.-U.)				
<u>Projet régional</u>				
Appui aux technologies appropriées pour la prestation de services de base en Afrique de l'Est	P/L.2172(REC)	1984-1985	466 000	-
Total, Afrique			60 360 149	54 374 000
<u>Amériques</u>				
Antigua et Barbuda	P/L.2150(REC)	1983-1985	70 000	-
Belize	P/L.2151(REC)	1984-1987	168 000	653 000
Brésil	P/L.2152(REC)	1983-1984	477 000	100 000
Colombie	P/L.2153(REC)	1983-1987	5 790 000	357 000
Costa Rica	P/L.2154(REC)	1983-1986	110 000	400 000
Cuba	P/L.2155(REC)	1983-1986	178 000	100 000
Equateur	P/L.2156(REC)	1984-1985	916 000	-
Nicaragua	P/L.2194(REC) b/	1983-1986	-	1 930 000
Panama	P/L.2157(REC)	1983-1986	77 000	-
Pérou	P/L.2195(REC) b/	1983-1988	-	2 000 000
Sainte-Lucie	P/L.2158(REC)	1983-1986	75 000	68 000
<u>Projet sous-régional</u>				
Services urbains de base, Amérique centrale et Panama	P/L.2196(REC)	1984-1986	-	2 700 000
<u>Projet régional</u>				
Promotion et amélioration de la condition de la femme en Amérique latine et aux Caraïbes	P/L.2159(REC)	1983-1986	950 000	-
Enfants abandonnés et enfants délaissés en Amérique latine et aux Caraïbes	P/L.2160(REC)	1983-1985	500 000	-
Total, Amériques			9 311 000	8 308 000

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Période	Montants approuvés	
			Engagement	"Décisions de noter"
(En dollars E.-U.)				
<u>Asie de l'Est et Pakistan</u>				
Chine	P/L.2196(REC)	1983-1984	-	4 500 000
Kampuchea	P/L.2179(REC)	1983-1984	1 488 000	4 000 000
Pakistan	P/L.2196(REC)	1983-1986	-	2 983 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	P/L.2181(REC)	1983-1985	591 000	150 000
Philippines	P/L.2182(REC)	1983-1987	10 827 000	-
Région du Pacifique	P/L.2180(REC)	1983-1986	1 164 000	511 000
Institut asiatique pour la formation et la recherche	P/L.2183(REC)	1983-1984	<u>240 000</u>	<u>-</u>
Total, Asie de l'Est et Pakistan			14 310 000	12 144 000
<u>Asie centrale du Sud</u>				
Inde	P/L.2196(REC)	1983-1986	-	2 000 000
Népal	P/L.2193(REC) b/			
	et P/L.2196(REC)	1984-1987	-	3 900 000
Sri Lanka	P/L.2184(REC)	1983-1988	<u>3 313 000</u>	<u>14 800 000</u>
Total, Asie centrale du Sud			3 313 000	20 700 000
<u>Moyen-Orient</u>				
Egypte	P/L.2196(REC)	1983-1986	-	<u>10 610 000</u>
Total, Moyen-Orient				10 610 000
<u>Projets interrégionaux</u>				
Fonds interrégional pour la préparation des programmes	P/L.2187(REC)	1984-1985	14 418 000	-
Engagement de dépenses interrégional pour la fourniture d'un appui supplémentaire à diffé- rents domaines d'assistance	P/L.2188(REC)	1984-1988	7 600 000	30 000 000

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Période	Montants approuvés	
			Engagement	"Décisions de noter"
(En dollars E.-U.)				
<b>Projets interrégionaux (suite)</b>				
Programme coopératif en faveur de l'universalisation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation	P/L.2190(REC)		-	-
Prix Maurice Pate	P/L.2189(REC)	1984	15 000	-
Engagement visant à couvrir les excédents de dépenses	P/L.2186(REC)		<u>41 075</u>	<u>-</u>
Total, projets interrégionaux			<u>22 074 075</u>	<u>30 000 000</u>
TOTAUX			109 368 224	136 136 000
Economies et annulations	P/L.2186(REC)		(32 381)	-
Accroissement net des engagements			109 335 843	
Budget	AB/L.249 et AB/L.244	1984-1985	<u>220 782 810</u> d/	
TOTAL GLOBAL			330 118 653	

d/ Dont 920 000 dollars en 1982 et 1983 au titre des dépenses non renouvelables (montant estimatif) entraînées par le regroupement des opérations de la Division des fournitures.

## Annexe VII

## DEPENSES DU FISE PAR GRANDE CATEGORIE DE PROGRAMME

(y compris fonds d'affectation spéciale)

	Moyennes annuelles			Dépenses annuelles				
	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1978	1979	1980	1981	1982
(en milliers de dollars des E.-U.)								
Santé de l'enfant	18 767	27 582	66 444	74 725	111 356	108 408	94 782	111 028
Santé de base de l'enfant	(16 523)	(18 513)	(36 791)	(43 257)	(54 403)	(56 442)	(47 924)	(50 727)
Approvisionnement en eau/ assainissement	(2 230)	(6 770)	(24 919)	(26 522)	(53 148)	(50 569)	(45 653)	(60 727)
Planification de la famille	(14)	(2 299)	(4 734)	(4 946)	(3 805)	(1 397)	(1 205)	(226)
Nutrition de l'enfant	4 411	5 569	11 802	11 631	14 374	18 705	14 070	19 013
Services sociaux en faveur de l'enfant	1 322	2 288	7 587	9 867	12 430	13 812	17 613	15 647
Enseignement scolaire	5 350	12 637	21 496	24 684	26 828	25 951	23 819	20 560
Enseignement non scolaire	360	1 088	4 473	4 998	7 378	8 464	8 501	8 571
Secours d'urgence a/	1 359	2 762	5 773	5 051	21 110 c/	58 274 c/	37 944 c/	16 263
Divers b/	961	2 926	9 450	11 166	15 893	18 101	21 523	22 014
Services d'appui aux programmes	5 354	9 194	22 437	25 442	30 355	38 405	45 200	39 551 d/
<b>Total de l'assistance</b>	<b>37 884</b>	<b>64 046</b>	<b>149 462</b>	<b>167 564</b>	<b>239 724</b>	<b>290 120</b>	<b>263 452</b>	<b>252 647</b>
Services administratifs	3 047	5 518	13 875	15 905	18 728	23 267	28 944	36 752 d/
Année internationale de l'enfant (coût des services d'exécution)	-	-	-	-	945	642	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 931</b>	<b>69 564</b>	<b>163 337</b>	<b>183 469</b>	<b>259 397</b>	<b>314 029</b>	<b>292 396</b>	<b>289 399</b>

(Ventilation en pourcentage des dépenses au titre des programmes)

Santé de l'enfant	57	50	52	52	53	43	44	52
Santé de base de l'enfant	(50)	(34)	(29)	(30)	(26)	(22)	(22)	(24)
Approvisionnement en eau/ assainissement	(7)	(12)	(19)	(19)	(25)	(20)	(21)	(28)
Planification de la famille	(0)	(4)	(4)	(3)	(2)	(1)	(1)	(0)
Nutrition de l'enfant	14	10	9	8	7	8	6	9
Services sociaux en faveur de l'enfance	4	4	6	7	6	6	8	7
Enseignement scolaire	17	23	17	17	13	10	11	10
Enseignement non scolaire	1	2	4	4	3	3	4	4



Annexe VII (suite)

	Moyennes annuelles			Dépenses annuelles				
	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1978	1979	1980	1981	1982
Secours d'urgence <u>a/</u>	4	5	5	4	10	23	17	8
Divers <u>b/</u>	3	6	7	8	8	7	10	10
<b>DEPENSES TOTALES AU TITRE DES PROGRAMMES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

a/ Ne comprend pas l'aide à la reconstruction d'installations endommagées ou détruites dans des situations d'urgence, qui est ventilée entre les sections appropriées. Les dépenses au titre des secours d'urgence et du relèvement se chiffrent à 18 117 288 dollars en 1982; 49 780 000 dollars en 1981; 69 291 658 dollars en 1980; 38 327 200 dollars en 1979, et 20 063 000 dollars en 1978.

b/ Ce montant ne peut être ventilé entre les rubriques précédentes.

c/ Dont 18 401 347 dollars pour l'opération de secours au Kampuchea en 1979; 49 042 429 dollars en 1980, et 28 340 940 dollars en 1981.

d/ Du fait des modifications apportées à la présentation du budget de 1982-1983 [voir le rapport et les comptes financiers (E/ICEF/AB/L.247)] soumis au Conseil d'administration à sa session de 1983, ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes.